

## Gaspard Stockalper de la Tour, uu grand Seigneur Valaisan au XVII<sup>e</sup> siècle.

### I. Une curieuse analogie.

Jacques Cœur (1395?-1456) a sa place dans l'histoire de France moins pour son rôle politique que comme exemple frappant des caprices de la gloire et de la fortune. Né dans des conditions modestes, mais doué de brillants talents, il devint successivement employé, puis gendre du maître des monnaies de Bourges, commis de fait de l'argenterie puis grand argentier du royaume et homme de confiance de Charles VII qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques importantes. Intéressé dans d'immenses entreprises commerciales et industrielles, il acquit une richesse colossale. Anobli, considéré, il construisit de somptueux édifices dans la plupart des villes de France et déploya un luxe royal. Il avait choisi pour devise : « A cœur vaillant, rien d'impossible », et donné naissance au proverbe : « Etre aussi riche que Jacques Cœur ». Mais précisément cette prospérité inouïe suscita contre lui la haine et l'envie. Oublieux de ses services, Charles VII l'abandonna à l'avidité de ses ennemis. Condamné, destitué de ses fonctions, dépouillé de ses biens, Cœur dut s'enfuir à l'étranger. Plus juste que son prédécesseur, Louis XI réhabilita l'infortuné et restitua à sa famille une partie de ses biens.

N'est-elle pas remarquable, la similitude des destinées du financier de Bourges et du baron de Brigue ? à cette différence, cependant, que la carrière de ce dernier n'est pas connue comme elle mériterait de l'être. Nos chroniqueurs,<sup>1</sup> nos historiens, nos dramaturges ont reculé devant la tâche ; ils n'en parlent qu'incidemment. On s'explique assez mal les motifs de cette discrétion ; la délicatesse et la complexité du sujet en sont certainement les principaux. Si les adversaires de Stockalper, jaloux personnels ou ombrageux démocrates, dépassent toute mesure dans leurs attaques, ses partisans et obligés, surtout les Jésuites, abusent de l'hyperbole ou de l'encens dans leurs panégyriques. *In medio stat veritas*. Stockalper eut comme tous les humains son lot de défauts et de qualités, les uns et les autres participant de

---

<sup>1</sup> A part Bieler ; deux auteurs d'histoire ecclésiastique du Valais, le chanoine Briguet et Christophe de Courten ne mentionnent pas même le nom de Stockalper.

l'envergure de sa personnalité et amplifiés par la légende qui, de son vivant déjà, s'empara de lui.

C'est aux héros antiques que d'aucuns s'avisent de le comparer : « Stockalper était le *Cimon* du Valais », et ailleurs : « ...condamné par le peuple assemblé comme jadis *Aristide* »<sup>2</sup>. C'est à lui-même que Remigio Rossi, secrétaire d'Etat à Milan, écrivait le 24 mars 1683 : « Mi viene subiti in memoria il caso d'*Alcibade*, che reiteramente fu d'all ingrata patria sbandito. »

Sans verser dans l'hyperbole, constatons que Stockalper est avec Matthieu Schiner l'un des rares Valaisans marqués au coin du génie. Pour l'analyser à fond, il faudrait des années de recherches et d'études. Le comte de Walsch n'exagère pas en disant :<sup>3</sup> « La ville de Brigue offre aux amateurs d'énigmes historiques un mystère à dévoiler, mystère moins important que celui du Masque de fer, mais qui n'en est pas moins resté inexpliqué. »

Ses multiples acquisitions de bien-fonds, de bourgeoisies, de monopoles d'Etat, ses constructions de maisons-fortes, ses réserves immenses de vivres, d'armes et de munitions, son innombrable personnel, etc., correspondent à un plan bien arrêté. Quel était-il ? Il emporta son secret dans la tombe, des revers de fortune en ayant empêché la réalisation.

Aspirait-il à la dictature, à la souveraineté du pays ? le principal et le plus vraisemblable grief de ses adversaires. Méditait-il, en grignotant le pays valaisan, de l'absorber plus aisément tout entier, quand l'heure serait venue ?

N'avait-il en vue que l'intégral maintien de la foi catholique et voulait-il parer, à ses frais, à toute éventualité de guerre contre les Bernois, excités par les Mageran, ses ennemis personnels ?

Poursuivait-il un but de vengeance contre les patriotes qui avaient outragé, déshonoré sa famille par l'exécution de son cousin Antoine en 1627, ou voulait-il reprendre à son compte et avec plus de succès que lui son projet de rétablissement du pouvoir temporel de l'évêque de Sion ?

Ses achats, ses bâtisses, n'étaient-ils que caprice de mégalomane, satisfaction de vanité, ou simplement matière à placements avantageux ?

Ou bien encore, conscient de l'exceptionnelle importance géographique de la vallée du Rhône, rêvait-il de lui faire jouer un rôle en conséquence ?

Autant de questions que je me sens incapable d'élucider. Cette notice qui est plus un condensé de pièces officielles et de chroniques contemporaines qu'un travail personnel, n'a d'autre prétention que de relever quelques aspects du caractère et de l'activité, quelques traits de la vie d'un grand seigneur valaisan au XVII<sup>e</sup> siècle. Si elle réussissait à amorcer la biographie complète qu'il mérite, son but serait atteint.

<sup>2</sup> Lantier. *Les Voyageurs en Suisse* (1817).

<sup>3</sup> *Voyage en Suisse, en Lombardie et en Piémont.* (1862).



Portrait de Gaspard Stockalper de la Tour, avec ses titres, sa devise et ses armoiries.

## II. Gaspard Stockalper et sa famille.

Comme c'est le cas pour la plupart des dynasties, le merveilleux embellit et... embrouille les origines de la famille Stockalper. Une légende fait de Gaspard un enfant trouvé au pied d'un arbre, sur la montagne. Certains auteurs, <sup>4</sup> pour corser le phénomène de son ascension, le qualifient de simple paysan, tandis que d'autres le font descendre de la noble famille milanaise d'Olteri. A en croire l'une ou l'autre généalogie, la famille, primitivement appelée Olteri aurait été anoblie par Charlemagne déjà vers l'an 800 et élevée à la dignité ducale ou comtale par l'empereur Othon en 1019. Tenons-nous en aux documents.

La famille figure dès le XIV<sup>e</sup> siècle dans le vallon de Ganter sous le nom d'Older ou d'Olter. Plusieurs de ses membres furent majors de cette petite communauté, aujourd'hui dépeuplée et constituée alors en juridiction indépendante (*Freigericht*). En 1360, une branche modifia son nom d'après la *Stockalpe* qui domine Bérisal et où elle avait un mayen. <sup>5</sup> Les noms Olter et Stockalper apparaissent juxtaposés dans un acte de de 1436. <sup>6</sup>

Le premier mentionné dans les pièces officielles est Jean qui, comme délégué du dixain de Brigue, fut l'un des signataires du traité de 1399 <sup>7</sup> et Pierre, témoin à Naters le 16 mars 1399. <sup>8</sup>

Plusieurs de leurs descendants revêtirent des fonctions publiques. Mentionnons : <sup>9</sup>

*Antoine*, grand châtelain de Brigue en 1504 et 1508 ; *Jean*, id., en 1554 ; *Antoine*, id., en 1570, 1582, 1590, 1600, gouverneur de St-Maurice en 1617, torturé et exécuté à Loèche en 1627 pour avoir ourdi un complot tendant à rétablir l'évêque Hildbrand Jost dans la souveraineté temporelle du pays ; *Pierre*, châtelain, puis grand baillif de 1546 à 1547, 1552 à 1553 ; *Adrien*, son fils, châtelain de Brigue en 1586 ; *Crépin* ou Crispin, autre fils de Pierre, grand châtelain de Brigue, 1570, 1580, 1588, capitaine au service d'Henri III et d'Henri IV, commandant en chef des troupes du duc de Deux-Ponts, (Bavière-Rhénane) ; *Jean*, gouverneur de St-Maurice en 1604, etc. L'aîné de Crépin, *Pierre Gaspard*, *artium et philosophiae magister*, fut major de Ganter et grand-châtelain du dixain de Brigue. Il épousa Anna

<sup>4</sup> W. Coxé: *Voyage en Suisse*, 1790. — Doyen Philippe Bridel: *Description du Valais*, dans *La Suisse pittoresque*, de Forestier, 1837 et 1858. — Comte de Walsch: *Voyage en Suisse*, 1862.

<sup>5</sup> Antoine de Olteri, 1360, *œdificavit domum in loco dicti Stockalpe, unde nominatus, est Stockalper*. (Généalogie de la famille).

<sup>6</sup> Gremaud: *Documents relatifs à l'histoire du Valais*. — P. Furrer: *Wallisergeschichte*, T. III. *Urkunden*.

<sup>7</sup> Furrer, *loc. cit.*

<sup>8</sup> Gremaud, *loc. cit.*

<sup>9</sup> D'après la généalogie de la famille, Furrer et Leu: *Lexicon helveticum*.

Imhof dont il eut quatre enfants : *Jean*, châtelain de Brigue, 1644, 1652, 1658, 1664, aubergiste, *Michel*, châtelain de Brigue en 1636, *Gaspard Jodoc*, notre héros, et *Christine*.

Gaspard Jodoc naquit à Brigue le 12 avril 1609 ;<sup>10</sup> il fréquenta selon toute apparence le premier gymnase éphémère qu'y ouvrirent les Jésuites de 1625 à 1627; il continua ses études à Fribourg en Brisgau (1627-29),<sup>11</sup> puis devint notaire public.

Il épousa en premières noces (1630) Anna-Marie Brunner, dont il eut une fille, mariée à Pierre de Riedmatten, de Münster, qui devint grand baillif en 1682 et mourut en charge. Il prit pour femme en secondes noces (1632) Cécile de Riedmatten, de Münster, qui lui donna 13 enfants, six garçons et sept filles, dont aucun ne lui survécut.<sup>12</sup> Ses deux filles aînées, Cécile et Anne-Catherine entrèrent au couvent des Ursulines à Brigue. La destinée de deux de ses fils, envoyés aux études à l'étranger, fut assez lamentable : l'un, Michel, périt d'un coup de poignard dans une rixe à Paris, l'autre, Gaspard, succomba à Fribourg en Brisgau à une maladie de langueur; leurs cœurs furent ramenés au pays et ensevelis à Glis.

Resté l'unique fils, Pétermann, né en 1654, fut fiancé à une jeune fille de Martigny, Anne-Marie Ganioz, pour lors pensionnaire chez les Ursulines. Ce Pétermann fut hissé tôt aux honneurs; à 18 ans déjà, il était banneret de Brigue; grand châtelain du dixain en 1674-76, 1678, 1684, il finit par être gouverneur de St-Maurice où il mourut en charge après avoir eu à prévenir une invasion du territoire valaisan par les Vaudois du Piémont.<sup>13</sup>

Les deux filles restées dans le monde, Clara, née en 1648, et Marie-Barbe, née en 1661, ne pouvaient, grâce à la brillante situation de la famille, manquer de prétendants; les fils des plus notables familles aspiraient à leur main. Mais Gaspard Stockalper les congédia les uns après les autres en déclarant qu'il réservait ses filles à de braves garçons qui se contenteraient d'une dot modeste.<sup>14</sup> Il conviendrait de chercher une explication plutôt dans le serment qu'il aurait fait de renoncer à toute alliance avec les familles des députés qui avaient contribué à la condamnation de son parent Antoine.

Ce dédain eut pour résultat de transformer quelques-uns des évincés, entr'autres le banneret In-Albon de Viège, en ennemis irréductibles. Forts des paroles paternelles, il se présenta pour postuler la main des deux héritières des amateurs de fortune, de naissance ou d'intelligence très inégale; tous furent éconduits sans façon.

<sup>10</sup> Je trouve dans d'autres généalogies les dates: 9 et 24 avril.

<sup>11</sup> Il y obtint le diplôme de philosophie en 1628.

<sup>12</sup> Six moururent en bas âge.

<sup>13</sup> Sa veuve épousa en secondes noces un Lombard, Gansi, établi à Milan; redevenue veuve, elle entra en religion et mourut à 102 ans.

<sup>14</sup> Note du chanoine A.-J. Rivaz.

Finalement, l'ainée, Clara, épousa Jodoc de Kalbermatten de Rarogne, notaire et familier de la maison, alliance qui valut à ce dernier la haine de ses compatriotes. Major de Rarogne, il fut englobé dans la disgrâce de son beau-père, destitué et même incarcéré. Il n'eut qu'un fils qui épousa une sœur de l'évêque Hildbrand Roten. — La cadette, Marie-Barbe, épousa (on prétend que ce fut grâce aux intrigues du P. Jésuite Wolfgang, heureux de procurer à un compatriote un placement avantageux,) Georges-Christophe Manhaft, d'Augsbourg, en Bavière, bel homme, de famille distinguée et peintre de talent, mais dépourvu de fortune. Reçu patriote, ce Mannhaft fut à plusieurs reprises banneret et grand-châtelain de Brigue ; il eut deux fils, dont l'un fut peintre, l'autre médecin et aubergiste.

### III. Vers la fortune et la renommée.

Le riche ou le grand : telle est l'épithète commune qui tant en Valais qu'au dehors était accolée au nom de Gaspard Stockalper. Tout ici-bas étant relatif, il ne faut pas oublier que sa fortune frappait d'autant plus que le numéraire était rare dans le pays, de par l'absence d'industrie. C'est probablement grâce à lui que Brigue figure dans la nomenclature des dixains avec le qualificatif *dives*, l'opulente, tempéré, il est vrai, par la malicieuse réticence, *plena pauperibus*, ou *qui genuit pauperes*.<sup>15</sup>

Aussi bien sur l'origine de sa fortune, toutes sortes de rumeurs circulaient ; c'était tantôt ni plus ni moins qu'un pacte avec l'esprit malin, tantôt la découverte d'abondants filons d'or dans les mines de Gondo.

Le secret de son rapide enrichissement s'expliquerait plus simplement par son génie commercial et son activité prodigieuse, qualités merveilleusement servies par les circonstances puisque le Valais était un terrain vierge pour la spéculation et que l'ignorance et l'apathie presque générales conféraient à chaque initiative un caractère de monopole. Perspicace et tenace, plus habile que scrupuleux, plus réaliste qu'idéaliste, Stockalper appartient à l'école des grands commerçants du midi de la France et des navigateurs ou importateurs italiens, sans cesse à l'affût d'affaires et de débouchés nouveaux, et qui édifiaient leur prospérité sur les débris de la noblesse féodale usée sur les champs de bataille ou dans les plaisirs, quittes à se faire anoblir eux-mêmes quand la fantaisie leur en venait. La morale de la fable du *Laboureur et de ses enfants* s'applique à d'autres branches que l'agriculture, encore que celle-ci, sous ses multiples formes, n'ait pas été dédaignée par le Crésus valaisan : en

<sup>15</sup> Il est peut-être intéressant de relever ici, à côté des épithètes bien connues de nos dixains, leurs correctifs qui le sont beaucoup moins : *Gomesia catholica, expulsit capucinos*; *Vespia nobilis, multum habet ignobilis* ou *plebis*; *Raronia prudens, stultitia potens*; *Sirrum amœnum, stercore plenum*; *Leuca fortis, si abest hostis*; *Sedunum caput, sine cerebro*.

1658, Baron, secrétaire de l'ambassade française lui confirmait une commande de vins en lui avouant qu'il avait trouvé son vin blanc de Martigny en rien inférieur à celui de Bourgogne, et son « claret » de Sion et de Sierre « pas beaucoup moindre » que les crûs de Dijon ou de Beaune.<sup>16</sup> Heureux les clients qui avaient le privilège de savourer ce nectar dans les auberges ou « refuges » qu'il exploitait à Gondo, à Simplon-Kulm, à Brigue, ou même à la capitale (*Auberge du Bouquetin*) ! Nous verrons plus loin qu'il possédait des pâturages, champs, vignes en si grand nombre, qu'à en croire Coxe, son personnel ouvrier atteignait le chiffre incroyable de 5 à 6000 hommes.

Le bétail domestique n'était pas le seul à l'intéresser : en 1665, la trésorerie royale lui faisait remettre une gratification de 500 livres pour avoir fourni à Paris un bouquetin et des chamois.<sup>17</sup>

Aucune forme du commerce ou de l'industrie ne le laissait indifférent : on est tenté, à son sujet, de modifier le proverbe *de minimis non curat praetor* en *de minimis curat mercator*. Ainsi, en juin 1639, il obtient de la Diète, moyennant une taxe annuelle de 50 livres, le monopole de l'achat de tous les escargots du pays à 1 batz (14 ct.) le cent et l'exclusivité de leur exportation pour une durée de 12 ans ; un peu plus tard (mai 1643), c'est le monopole de l'exportation de la térébenthine et de l'amadou qu'il se faisait adjuger pour 50 ducats (212 fr.) annuellement.

Stockalper ne se laissa pas rebuter par les décevantes expériences réservées à tous les exploiters de mines dans la vallée du Rhône ; nous le verrons pendant quarante ans fouiller dans les entrailles de nos montagnes. Outre la mine d'or de Gondo, qui au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle était encore affermée à sa famille pour 128 fr. annuellement, il avait repris à son compte les mines de galène de Goppenstein (1638), celles de plomb de Naters et Mörel (1650), celles de cuivre à Prajean, dans le val d'Hérens (1675), etc. ; détail amusant : il avait acquis ces dernières du docteur Constantin Castello, son médecin, pour 400 ducats, *y compris ses honoraires pour soins*. La plus lucrative de ses mines fut sans doute celle de fer de la vallée de Ganter, qu'il avait achetées en 1636 et qu'il exploita plus de 40 ans. Les hauts-fourneaux, forges, ateliers se trouvaient à Grund, au confluent des Saltine de Canter et du Simplon. On retrouve à Brigue des spécimens de cette fonderie, soit des bustes en fonte représentant Stockalper et qu'il plaçait aux limites de ses propriétés, soit de plaques, également à son effigie, utilisées comme revêtement de cheminées.

<sup>16</sup> Cette lettre se trouve aux archives Stockalper, à Brigue, que je désignerai dorénavant par les initiales *Arch. St.*

<sup>17</sup> Comme il est impossible de parler d'un brasseur d'affaires sans articuler des chiffres, je crois utile de rappeler ici la valeur de la monnaie ayant cours en Valais au XVII<sup>e</sup> s. : le *batz* = 14 cts. ; la *livre* = 13½ batz = 1 fr. 90 ; l'*écu* (couronne) = 25 b. = 3 fr. 60 ; le *ducat* = 37½ b. = 4 fr. 25 ; le *doublon* d'Espagne = 112½ batz = 16 fr. 30 ; le *dicken* = 6 b. = 87 cts. ; le *florin* = 5½ b. = 80 cts. ; la *pistole* = 12 fr. ; le *louis* = 16 fr.

On sait qu'à l'époque des services capitulés, l'unité levée par un officier était sa propriété et susceptible de transfert, de vente, d'échange. Stockalper ne pouvait négliger cette veine plus rentable à coup sûr que celle de sa mine de Gondo, et à laquelle tant d'autres familles valaisannes: les Ambüel, les Courten, les Riedmatten, les Kalbermatten devaient leur brillante situation. C'est ainsi qu'il était propriétaire d'un régiment au service du Piémont, acquis du grand baillif Mageran. Il possédait également une compagnie au service d'Espagne, d'Allemagne et une et demie dans le régiment que Balthasar Ambüel leva pour le service de France en 1641 et qui combattit à Fontenoy et à Lérída. En 1643, Ambüel était remplacé à la tête du régiment par Pierre de Riedmatten, beau-frère de Stockalper, et qui mourut à Paris le 13 février 1644. En mars, l'évêque et la diète proposèrent à la reine régente le choix entre Gaspard Stockalper et Etienne de Kalbermatten, bourgmestre de Sion. Ceux-ci conclurent un arrangement aux termes duquel celui qui obtiendrait le régiment verserait à l'autre 200 pistoles soit 2400 fr. Mais le régiment se trouva dissout par la force des événements et il ne resta à la solde du roi de France que la compagnie colonelle, dont le commandement fut confié à Stockalper.<sup>18</sup>

Ce dernier avait passé deux ou trois ans au service capitulé. Mais, inutile de le dire, il avait eu par la suite trop d'occupations dans son canton pour assumer personnellement le commandement de ses compagnies: en 1657, un de ses capitaines par procuration est Jean de Vantéry, de Monthey, aux appointements de 30 pistoles par mois; en 1673, Pierre-Marie Frank, de Lucerne; en 1678, Etienne Morency de Loèche pour 200 pistoles annuelles, etc.

En 1671, il enrôlait une sixième compagnie pour le service de France en indivis avec le colonel Jean Marclesy, de Champéry, à l'entier bénéfice de celui-ci, « se contentant lui-même la première année de 4000 fr. que le sieur colonel Marclesy me paiera libres et sans rabais de chose que ce soit ou contre change. »<sup>19</sup>

Le 20 janvier 1644, Antoine Rota lui demandait la levée d'un corps de 2000 soldats pour la défense du Saint-Siège.<sup>20</sup>

En raison de son importance géographique, le Valais était courtisé par ses différents voisins. Il acceptait sans sourciller qu'on payât ses faveurs et son amitié. La grande plaie des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, que nous ne pouvons juger avec notre mentalité actuelle, la vénalité n'était plus une tare; elle était tolérée, consacrée par la pratique générale, et puis, n'était-elle pas

<sup>18</sup> Arch. St. — Famille de Courten: *Généalogie et services*. — Zurlauben: *Histoire militaire des Suisses*, T. II. — Imesch: *Die Walliser bei der Schlacht bei Lerida*, dans *Blätter aus der Wallisergeschichte*.

<sup>19</sup> Arch. St.

<sup>20</sup> Arch. St.



excusée et compensée par une fidélité à toute épreuve ? Schiner disait déjà au procureur de Venise : « La maladie suisse ne peut être guérie que par l'argent ». Comme tous ses contemporains, Stockalper accepta les pensions, les cadeaux et les titres. Un écho populaire de ces bénéfiques se trouve dans cette historiette consignée par Bieler : <sup>21</sup> « Le roi de France lui demanda un jour s'il n'allait pas recouvrir son palais d'un toit d'or avec toutes les sommes qu'il avait reçues de lui. » Procédant par analogie, j'emprunte à Charles Secrétan <sup>22</sup> une explication, sinon une justification de cette conduite : « Waldmann agissait ainsi parce que c'était l'usage et un usage profitable; puis parce qu'il y trouvait le moyen de consolider son influence au dehors. Il avait là-dessus une théorie aussi rassurante que lucrative ; il acceptait les pensions de plusieurs Etats, rivaux ou non, afin d'être plus libre envers chacun d'eux. »

Voici quelques exemples significatifs, extraits de la correspondance échangée entre le Louvre, Soleure, siège de l'ambassade française, Milan, siège du gouverneur espagnol, et Brigue-Sion : <sup>23</sup>

Mars 1657, promesse de l'ambassadeur Jean de la Barde à Stockalper que, sur sa demande, « on luy réparera le mal que les Espagnols luy causeront à cause de l'alliance ».

Mars 1657, lettre du même pour lui donner la charge de distribuer les pensions.

28 mars 1657. Paris. Lettres pattentes portant assurance du payement d'une pension de toute nature et autres aux Srs du pays et république de Valais, pendant la guerre et après que la paix sera faite ou une tresse à longues années de leur faire toucher annuellement pareilles sommes qu'ils ont autrefois touchée de III mille escus.

21 juin 1659. Lettres de la Barde à Stockalper « que le passage des Espagnols par le Valais est contraire au traité de 1516 et qu'il faut que les choses aillent autrement *s'il veut avoir contentement*.

6 novembre 1673. Lettre de Stockalper au chanoine Castelete, agent espagnol à Milan, après nouvelle utilisation du Valais par la troupe espagnole : « en quoy l'on remarque l'effect que fait votre sel puisque tous les dixains qui s'en servent vous sont favorables. » <sup>24</sup>

Les mémoires sur la Suisse de l'ambassadeur français Amelot (1688) révèlent les montants des pensions versées chaque année aux cantons et à leurs alliés : le Valais figure sur la liste par 13.188 livres, non compris les gratifications payées par dessous mains à certaines personnalités, grand-baillif y compris.

<sup>21</sup> Joseph Bieler, notaire, châtelain de Brigue est l'auteur d'une chronique inédite sur Stockalper que je mettrai souvent à contribution, sous référence : *Chron. Bieler*.

<sup>22</sup> Biographie de Hans Waldmann, dans *Galerie Suisse*.

<sup>23</sup> Rott : *Inventaire sommaire des documents relatifs à la Suisse. — Histoire de la représentation diplomatique de la France*.

<sup>24</sup> En compensation de ce service, Stockalper avait reçu 9000 sacs de sel, dont il ne remit qu'une partie aux dixains.

Si ces allocations étrangères constituaient pour Stockalper une très appréciable ressource, c'est cependant la régie des sels qu'il obtint après la mort du grand-baillif Michel Mageran et qu'il administra pendant 30 ans, qui contribua le plus à l'édification de sa fortune. Hélas ! la principale cause de sa grandeur fut aussi celle de sa chute.

« Posséder un dépôt de sel, dit le chanoine Grenat,<sup>25</sup> était une petite fortune enviée même des neveux de l'évêque de Sion ». On peut déduire de là ce que la régie dans l'ensemble du canton comportait de bénéfice pour l'entrepreneur général.

Pendant la durée de son alliance avec le Valais, le roi d'Espagne devait fournir et remettre chaque année à Brigue 6000 sacs de sel, (plus tard 3000) à 3 ducats le sac, soit 15 fr. 75. Or Stockalper revendit le sel d'abord 7 écus le sac (25 fr. 20), puis 6 (21 fr. 60); en 1677, devant la menace de certains dixains d'en reprendre la ferme à leur compte, il l'offrit à 5½ écus soit 19 fr. 80. Le capitaine Jean-François de Courten, grand-châtelain de Sierre et gouverneur de Monthey, ayant au cours d'une conférence, tenue à la maison de commune de Brigue, trouvé excessif le prix de 7 écus le sac, en obtint la réduction à 6 écus, mais s'attira la rancune de Stockalper.<sup>26</sup>

A teneur de sa convention avec l'Etat, Stockalper devait verser à chacun des VII dixains supérieurs une ristourne annuelle de 150 écus par dixain, (540 fr.). Dans une circulaire aux dixains du 20 décembre 1677, il se vantait d'avoir ainsi remis au pays, 10.500 écus durant les dix premières années de sa ferme, dans les dix suivantes 14.000 écus, et dans les dix dernières 37.000 écus, en tenant compte du rabais qu'il avait consenti d'un demi écu par sac. Ajoutons que ses débitants locaux étaient choisis dans les meilleures familles du pays : Perrig, Défago, Ganioz, Voluz, de Nucé, Allet, de Vantéry, Lambien, Barberini, de Montheys, Gassner, de Platea, de Cabulo, Dalèves, Monderessy, de Lovina, autant d'obligés sur qui il pouvait compter.

Les deux principaux fournisseurs de sel étaient le duché de Milan, d'où il arrivait soit par le lac Majeur et le Simplon, soit par la vallée d'Aoste et le Grand-St-Bernard, et la France, d'où il était acheminé par la Savoie, (qui l'exemptait du droit de transit) et St-Gingolph. Le problème consistait non seulement à s'approvisionner, — la fourniture du sel était prévue par des traités internationaux et en particulier dans les capitulations militaires — mais aussi à rendre le transport le plus économique possible. C'est dans ce but que Stockalper qui se montra en cela un adroit précurseur, s'avisa de remplacer le roulage par la voie fluviale et prit l'initiative du canal qui porte son nom, de Collombey à Vouvry. Il y entrevoyait de si gros avantages économiques pour lui-même et le pays qu'il s'était engagé envers l'Etat à verser annuelle-

<sup>25</sup> *Histoire moderne du Valais*, p. 89.

<sup>26</sup> Chronique Bieler.

ment 100 écus bons (soit 362 fr.) à chaque dixain en échange du monopole de transport tant du sel que de toutes autres marchandises. L'Etat donna son assentiment à cette proposition (novembre 1648); en compensation de ses frais, il lui abandonnait pour une durée de 15 ans non seulement le transport exclusif des marchandises sur le dit canal, mais aussi la perception d'un droit de péage de 1 dik (87 cts.) par char de marchandises acheminé par la grand'route, marché on ne peut plus préjudiciable et aux gens du pays dont la principale ressource consistait dans le roulage,<sup>27</sup> et aux bureaux de souste des bourgeoisies, ainsi qu'au petit commerce local; il alarma spécialement la bourgeoisie de St-Maurice, qui tenait à son droit de souste accordé par les comtes de Savoie et fut l'objet d'un recours en diète, recours dont la solution exigea près de 10 ans; l'arrangement qui y mit fin le 11 juin 1660 laissait aux marchands le choix de voiturage par terre ou par eau de St-Maurice à Villeneuve et fixait à 16 baches l'indemnité à payer par Stockalper aux voituriers de St-Maurice pour transport entre St-Maurice et Collombey en cas d'utilisation de son canal.<sup>28</sup> Mais celui-ci, commencé en juin 1651 était abandonné en 1659, à cause de l'inconsistance du terrain et des débordements du Rhône; sa construction avait coûté 4000 ducats soit 17.000 fr. de notre monnaie, matériel et expropriations de terrains non compris.

Parallèlement à l'importation des sels, Stockalper créa et organisa un vaste service de transport et de commission de marchandises, de soieries entr'autres, entre Milan et Lyon. Il ressuscita ainsi — beaucoup à la faveur de la guerre de Trente Ans qui rendait peu sûres les autres voies de communication — l'ancien commerce de transit entre la Lombardie et la Vénétie et la France, par le Simplon. Le Simplon: son nom mériterait d'y être accolé à celui de Napoléon.

Après avoir été pratiqué sous les Romains et après avoir connu une ère de prospérité intense au XIII<sup>e</sup> siècle, le fameux passage était retombé dans l'oubli et ne servait plus qu'aux relations du Haut-Valais avec les vallées du nord de l'Italie. En correspondance suivie avec les commerçants italiens et français, Stockalper entreprit de lui rendre son importance d'antan; il remit en état l'ancien chemin muletier et en rectifia sur plusieurs points le tracé. La corporation des *Ballenführer*<sup>29</sup> de Brigue avait entr'autres tâches celle de réparer les ponts et d'entretenir la route, même en hiver; elle devait assurer, et accélérer le transit par la montagne.

<sup>27</sup> Cet accaparement du monopole de transport n'allait pas sans critique: « Alors qu'en 1640, 50, 60, note mélancoliquement le notaire Bieler, le passage des balles de marchandises à travers le pays était si considérable que l'argent abondait comme les feuilles des arbres et que chaque petit paysan avait 30, 40, 50 livres dans sa bourse, à présent (1670-1680) il a à peine 20 baches. »

<sup>28</sup> Archives de la ville de St-Maurice.

<sup>29</sup> Elle comptait en 1650, 214 membres.

Au Schallberg (refuge actuel No II) le chemin descendait en pente rapide vers la Saltine, à Grund, où se trouvaient les fonderies et leurs dépendances, puis rejoignait le sommet du col par Mittelbach, les Tavernettes et Eggen. Dans la cour de l'hospice-souste, les muletiers déposaient leurs balles, reprises par une autre équipe chargée de les transporter jusqu'à Gondo ; ils ramenaient à Brigue celles venues d'Italie.<sup>30</sup>

Au « règne » de Stockalper remonte également l'organisation d'un service régulier de courriers postaux entre la France, Genève et l'Italie. Le 1er janvier 1640, un avis postal donné à Sion informait le public « que l'ordinaire établi pour Milan et d'autres villes d'Italie partira dorénavant de Genève par la voie de Sion et du Valais tous les mercredis matin. »<sup>31</sup>

Coïncidence accidentelle ou concertée, c'est à cette même époque que se place la construction du premier tronçon, jusqu'à Kandersteg, d'une route de Berne à Milan par les Alpes bernoises et le Simplon. Les marchandises d'Allemagne et de Hollande auraient suivi cette voie après avoir remonté l'Aar.<sup>32</sup>

En résumé, grâce à la formidable impulsion donnée aux affaires par Stockalper, Brigue faillit devenir, au XVII<sup>e</sup> siècle déjà, le centre du réseau de communications internationales qu'elle est de nos jours. Sa disgrâce replongea le Simplon dans une demi-obscurité, d'où devait le tirer définitivement cent cinquante ans plus tard le consul Bonaparte.

C'est donc par ces multiples autant qu'hardies entreprises et spéculations que Gaspard Stockalper acquit richesse et considération et le titre de *riche*, de *grand*, de *baron de Brigue* ou *du Valais*, même de *Roi du Simplon*. Il est devenu grand seigneur et peut donner libre cours à ses goûts de luxe et de magnificence. S'il lui plaît de revêtir des habits de milaine, tissés par sa femme et ses filles, c'est pur caprice et l'occasion d'humilier ceux qui seraient tentés de le soupçonner d'avarice ou de rusticité. Les courtisans du duc de Milan qui tout d'abord souriaient à la vue de ce placide montagnard ne durent pas être peu morfondus en constatant que sa mule était ferrée d'argent. Son portrait équestre, à la galerie des tableaux de la famille Stockalper, témoigne qu'il portait avec aisance l'uniforme de gala et fait penser instinctivement aux maréchaux de France du grand siècle.

L'immensité de ses ressources s'affirma d'abord par la transformation de l'ancienne maison familiale (*domus trium regum*)<sup>33</sup> et de l'ancienne souste, témoin des débuts des Courten, des Kunschen et des Theiler, en une impo-

<sup>30</sup> Imesch: *Zur Geschichte des Simplonpasses*, 1904. — Bourquin: *Aus der Geschichte der alten Simplonstrasse* (feuilleton du *Bund*).

<sup>31</sup> Abscheid de la Diète. — Marc Henrioud: *Les anciennes Postes valaisannes*.

<sup>32</sup> J. de Müller: *Histoire de la Suisse*.

<sup>33</sup> Plusieurs volumes de la bibliothèque familiale portent comme ex-libris: *Domus trium Regum*.

sante bâtisse, tenant à la fois de la forteresse et du couvent, élevée entre 1640 et 1650<sup>34</sup> sous les ordres d'un architecte de Florence, et qui dépassait par ses proportions et son luxe toutes les autres maisons patriciennes de la Suisse. « Là, l'architecture italienne adaptée aux exigences de la vie des Alpes, a créé un ensemble délicieux à l'œil. Elevé en bordure sur la rue, le palais Stockalper réunit plusieurs corps de bâtiments, d'inégale étendue. Chacun a son cachet particulier. C'est d'abord un vaste quadrilère, avec cour intérieure et galeries le long des étages desservant les pièces innombrables. Sur la campagne, à l'extérieur, l'édifice présente une façade immense, véritable caserne, percée d'une multitude de baies, fenêtres, de cellules ou meurtrières. L'impression de lourdeur et d'écrasement que produit cette masse est heureusement atténuée par de hautes tours, en forme de campaniles élevées aux angles et que surmontent de curieux clochetons de fer blanc ventru, d'un pittoresque effet. Des archères, destinées à livrer passage aux couleurs, ont été percées à intervalles réguliers. Une ouverture dans l'un des murs de la cour laisse apercevoir, au travers d'une grille en fer forgé, la perspective d'un jardin ombreux, féérique de verdure et de fraîcheur. »<sup>35</sup>

L'intérieur était à l'avenant et le naïf chroniqueur<sup>36</sup> qui s'essouffle à le dépeindre est visiblement ébloui par un tel déploiement d'abondance et de faste. Ali Baba ne fut pas plus surpris quand il pénétra dans la caverne regorgeant du butin des quarante voleurs. Qu'on s'imagine de vastes salles, meublées de lits entourés de tentures de soie, et d'une profusion de buffets, de tables, de bahuts artistement ouvragés.<sup>37</sup> Il y avait même des orgues,<sup>38</sup> des clavecins et de nombreux instruments à corde. Le long des parois se

<sup>34</sup> En 1670, le maître peintre Kohler, d'Augsbourg, connu aussi comme portraitiste, y était encore employé à divers travaux d'embellissement.

<sup>35</sup> Frédéric Barbey: *La Route du Simplon*, 1906. Stockalper avait annexé au plan de l'édifice des instructions spéciales pour son aménagement ultérieur en cas de mort prématurée. — Les comptes de construction ont disparu.

Voici en primeur, quelques autres indications destinées par M. Jos. Moraud, archéologue cantonal, à la *Maison bourgeoise en Suisse*, en cours de publication :

« L'aspect extérieur en est sévère et même triste, mais en dépit de quelques inévitables modifications subies au cours des âges, l'intérieur a conservé son cachet primitif de grandeur et de noble simplicité.

La vaste cour, au sud du palais, constitue un beau morceau d'architecture d'inspiration italienne ; malheureusement les loges en ont été en partie murées, lorsque l'édifice fut occupé par les Jésuites, trop à l'étroit dans leur Collège.

La chapelle est réunie par une élégante passerelle au bâtiment principal dont les grilles offrent des spécimens fort remarquables de la charmante ferronnerie de l'époque. »

<sup>36</sup> Chronique Bieler.

<sup>37</sup> La plupart sont dispersés ; on en voit au Musée national suisse, à l'Hôtel du Glacier du Rhône, etc.

<sup>38</sup> Le père Jésuite Charpentier, demandant à lui en emprunter un, lui écrivait de Géronde (1658) : « *Aliquod organum musicum quorum plura esse viburigo in nobili palatio* ».

succédaient les portraits de famille, des évêques et des hauts magistrats, des toiles de maîtres encadrées d'or, des gravures, des cartes du pays et des contrées proches ou lointaines.

La bibliothèque étonnait par sa variété : navigation, commerce international, arts et métiers, génie civil, médecine, droit, histoire, sciences naturelles et militaires, tout intéressait le maître de céans.<sup>39</sup> N'oublions pas les livres de théologie et de dévotion (« Stockalper, m'écrivit un abbé bien documenté, était un type religieux, avec l'esprit de recueillement au temporel... »). Dans son cabinet de travail s'alignaient par dizaines les in-folios parcheminés destinés à la régie des sels et à ses comptes personnels.

Si selon la métaphorique expression de Victor Tissot<sup>40</sup> « le trésor de sa chapelle privée aurait fait l'orgueil d'une cathédrale »,<sup>41</sup> — on y admire encore des chandeliers gothiques et trois tableaux d'argent repoussé de l'école de Cellini, — sa vaisselle, d'or et d'argent massif, eût excité la jalousie d'un prince.<sup>42</sup>

Ce qui n'émerveille pas moins le biographe de Stockalper, ce sont les réserves d'habits, la plupart en soie et en velours, et de linge de ménage qui remplissaient douze pièces ; ce sont les approvisionnements en toutes sortes de denrées : beurre, fromage, viande, vins, accumulés en trois ou quatre greniers et une dizaine de caves ; le château, au dire du P. Furrer, ne comptait pas moins de 14 cuisines. Et que penser de l'amas d'armes diverses : mousquets, arquebuses, épées, hallebardes, véritable arsenal suffisant pour équiper cinq à six cents hommes ?

Pour son usage personnel, le maître disposait de quatre grands chevaux de luxe, d'une litière et de quelques carrosses. Pour se rendre à la diète, il employait de préférence une berline, cadeau d'un prince étranger, et qu'il attelait de deux mules blanches.

Attenaient au château une écurie de 20 à 25 chevaux, deux étables pour environ 70 têtes de gros bétail et d'autres dépendances pour l'innombrable troupeau ovin et caprin, et pour la basse-cour. Stockalper avait même poussé la fantaisie jusqu'à s'aménager un parc zoologique, peuplé de cerfs, chamois, etc. et une volière d'oiseaux rares.

Le service de ce caravansérail était assué par une domesticité appropriée et soumise à une discipline de fer : qui avait cessé de plaire ou commis une faute dans le service était incontinent congédié.

Ce n'est pas uniquement dans l'architecture de son palais que Stockalper

---

<sup>39</sup> La bibliothèque a été malheureusement en grande partie dispersée entre les héritiers de la famille ; une partie a été d'autre part détruite ou emportée par la troupe fédérale d'occupation après la chute du Sonderbund en décembre 1847.

<sup>40</sup> *La Suisse inconnue*.

<sup>41</sup> L'autel, exécuté en 1655 par l'orfèvre Samuel Hornung d'Augsbourg, coûta 913 florins. (Arch. St.).

<sup>42</sup> Celle apportée en dot par sa femme était décorée des armoiries des de Riedmatten.

s'était inspiré des goûts des seigneurs italiens ; il en avait aussi calqué le genre de vie et l'étiquette. Ses laquais portaient livrée à ses armes et couleurs. Une petite cour l'entourait : conseillers, secrétaires et comptables, musiciens, <sup>43</sup> peintres, voire aumônier, si bien que la table de famille réunissait en moyenne une trentaine de convives. Plusieurs de ses familiers se distinguèrent par la suite, tels Etienne Kalbermatten, qui devint secrétaire d'Etat, Antoine Lambien qui devint grand-baillif, le peintre Mannhaft, plus privilégié encore, puisqu'il devint son gendre, etc.

Chaque année à sa fête (Les Rois, 6 janvier), il offrait un somptueux festin aux bourgeois de Brigue et à sa parenté. L'animation devait être grande au château, ce jour-là, puisque le pape Alexandre VII avait accordé le 12 février 1661 une indulgence plénière valable sept ans à tous les fidèles qui en visiteraient la chapelle ! Son hospitalité a été signalée par plusieurs voyageurs, entre autres le curieux prêtre bolonais Sébastien Locatelli qui a laissé de son passage en Valais, en mai 1665 un savoureux récit : <sup>44</sup>

« Le colonel de ce bourg eut l'idée de nous faire une bonne collation et nous envoya deux bouteilles d'excellent vin, un bassin de biscuits, un faisan et une perdrix blanche.

Après la collation, nous allâmes remercier le colonel et il nous fallut boire chacun un grand verre d'un vin qui avait l'odeur du Malvoisie... »

Le P. de Sainte-Marie, religieux de Saint-Geneviève de Paris, fut pareillement enchanté de sa réception le 19 février 1671 : « Le plus grand avantage de ce lieu, dit-il, c'est que le colonel Stockalper y fait sa résidence et y a un fort beau palais ; à peine cet illustre parmi les Suisses sut-il que nous estions arrivés qu'il nous envoya trois grands flacons d'argent pleins de fort bon vin et un compliment des plus obligeant. Nous voulusmes renvoyer les flacons quelques temps après, mais l'hoste <sup>45</sup> nous advertit que si nous le faisons avant nostre départ il nous le renverrait aussitôt tout plein et qu'il avoit vu dans pareille rencontre cette civilité se réitérer jusqu'à trois fois pour un mesme soir... »

Comme exemple de la générosité de Stockalper, citons un don de 2000 doublons qu'il fit au bourg de Monthey après l'inondation de 1651.

C'est, à mon avis, une erreur d'interpréter, comme le fait Louis Courthion dans son « Peuple du Valais » la devise de Stockalper : *Nihil solidum, nisi solum*, par : Rien de solide que ce qui est isolé, à moins d'y chercher une allusion déguisée au gouvernement par un seul, à l'autocratie. Tout engage à lui laisser son sens littéral : Rien de plus solide que le sol, ou plus prosaïquement encore : Les biens-fonds sont les plus sûrs.

<sup>43</sup> En 1652, Stockalper avait à son service jusqu'à un facteur d'orgues, Michel Pfauty, qui avait construit celles de la cathédrale de Sion.

<sup>44</sup> *Voyage de France* (1664-1665). Relation de Sébastien Locatelli, publiée par Adolphe Vautier en 1905.

<sup>45</sup> De l'auberge du Pont où il logeait.

Pour donner une idée de sa fortune, les auteurs de descriptions de voyages en Valais, répètent à l'envi que voyageant à petites journées de Lyon à Milan, il pouvait faire étape dans autant de ses domaines. Eschassériaux<sup>46</sup> affirme que de Martigny à Domo d'Ossola il sema près de 30 lieues de ses habitations, ce qui est exact. Il possédait en effet des bâtiments au Bouveret, à Monthey, à St-Maurice, à Martigny (en ce centre important de relai, il en avait acquis ou construit une quinzaine), à Nendaz, à Sion, à Vex, à Sierre, à Loèche, à Tourtemagne, à Brigue, etc., etc. Une grande partie du territoire de Bramois et la moitié de celui de St-Léonard lui appartenaient.

En 1655, il rachetait, pour son compte, tous les biens de l'ordre de Saint-Jean de Malte en Valais : hospice du Simplon, hôpital de St-Antoine à Brigue, hospice et chapelle de Salquenen. Cette dernière commune était en pourparlers depuis une vingtaine d'années avec le commandeur de l'ordre à Lyon pour le rachat de ses propriétés : Stockalper fit intercepter la correspondance et conclure le marché pour 800 pistoles d'or (13.650 fr.) par de Vantéry, son agent à Lyon. L'église de Salquenen devint ainsi sa propriété avec les biens qui en dépendaient.<sup>47</sup>

Les archives du château de Brigue conservent encore des centaines d'exemplaires de ces transactions, dont quelques-unes sont assez bizarres : ainsi, en 1647, il achète de la fille d'Antoine Stockalper, épouse de Jacques Strack, tous leurs biens dans le dizain de Brigue et leur prétention à l'héritage de Michel Mageran, dont les fils étaient ses pires ennemis ; en 1665, il achète des héritiers d'Antoine du Fay le tiers de la dime de Vouvry ; en 1671, l'abbé de St-Maurice, Tobie Franc, lui empruntait 1000 ducats pour le paiement de ses bulles de confirmation ; avec l'autorisation de son chapitre, il lui cédait en échange de cette somme sa part à la dime de Vouvry ainsi que le péage de la Porte du Scex ; des mains de Stockalper, celui-ci passa dans celles de l'Etat qui ne le lâchèrent plus.

A Tourtemagne, une des seules localités du dixain de Loèche qui lui était sympathique, il avait entrepris la construction d'un vaste et solide édifice dont les événements empêchèrent l'achèvement.<sup>48</sup>

<sup>46</sup> *Lettres sur le Valais*. 1806.

<sup>47</sup> Matthier : *Beiträge zur Geschichte der Pfarrei Salgesch*, dans *Blätter aus der Wallisergeschichte*. — E. et H. Anderegg : *Die schweizerische Philantropie. Kanton Wallis*, 1907.

<sup>48</sup> « On voit à Tourtemagne les gros murs d'un bâtiment qu'un ancien chevalier avait commencé et qu'on l'empêcha d'achever de peur qu'il ne voulût construire une forteresse. » *Journal du dernier voyage du citoyen Dolomieu dans les Alpes*, 1802.

J'ai récemment questionné deux notables de la localité sur la destination possible de cette imposante construction : *ein Zeughaus*, m'a répondu l'un, et l'autre : *eine Suste* ; mais le voisinage de celle de Loèche rendait celle-ci inutile ; de plus une souste ne nécessite pas des murs qui résistent aux moyens ordinaires de destruction.



Sur l'emplacement de l'ancien hospice de St-Jean, au Simplon, Stockalper éleva un solide édifice à quatre étages, surmonté d'une tour. Les trois étages supérieurs étaient utilisés par sa famille comme résidence d'été, l'inférieur était réservé aux passants qui y étaient gratuitement logés et nourris.<sup>49</sup> En 1688, le gérant de l'hospice était un Martin Rosser qui devait faire dire un certain nombre de messes à la chapelle dédiée à saint Jacques, et était responsable du bon entretien de l'immeuble et des bons soins à donner aux passants.

Ses chalets, solides comme des fortins et rasés en partie par la suite, s'égrenaient le long de la route. A Gondo, village frontière, il construisit vers 1650, un refuge, auberge et souste, composé d'une massive tour carrée de huit étages, adossée à un bâtiment qui en avait lui-même cinq.<sup>50</sup> Brigue, Simplon-Kulm, Gondo, sans compter les jalons intermédiaires, comme les Tavernettes, d'importance moindre, tous bien en sa main :<sup>51</sup> ainsi Stockalper disposait à sa guise d'un des principaux passages d'Europe.

Et la série de ses domaines continuait au-delà des frontières valaisannes, à Iselle, à Domo, à Milan; éloquente est cette autorisation demandée et obtenue de Charles II, roi d'Espagne, le 17 juin 1677, d'acheter dans ses états des biens-fonds pour un montant de 50.000 écus, soit 180.000 fr. de notre monnaie.<sup>52</sup>

Digne également d'attention est l'acharnement qu'il mit à acquérir des bourgeoisies; c'est un record qui n'a jamais été battu ni avant, ni après lui. Il possédait celles de St-Maurice, de Martigny-Bourg, de Bovernier, de Sion, de Bramois, de St-Léonard, de Grône, de Sierre, de Tourtemagne, de Brigue, Ried-Brigue, Brigerthermen et Brigerbad, de Gliss, de Mund, de Naters, de Mörel, d'Ernen, du Simplon et de Gondo; et il est possible que j'en oublie. Si certaines communes, comme St-Maurice, la lui conférèrent gratuitement (1675), d'autres furent exigeantes dans leurs conditions, par exemple Ernen qui l'aggrégea en 1679 pour 1500 doublons.

<sup>49</sup> « Ce bâtiment d'une structure singulière, haut de cinq ou six étages, est placé dans un fond sans arbres, sans vie, dominé par des pics stériles et couverts de neige; on dit que les barons de Stockalper y envoyaient leurs enfants pour les préserver de l'influence malsaine de l'air de la plaine ». (Mallet: *Lettres sur la route de Genève à Milan*, 1810).

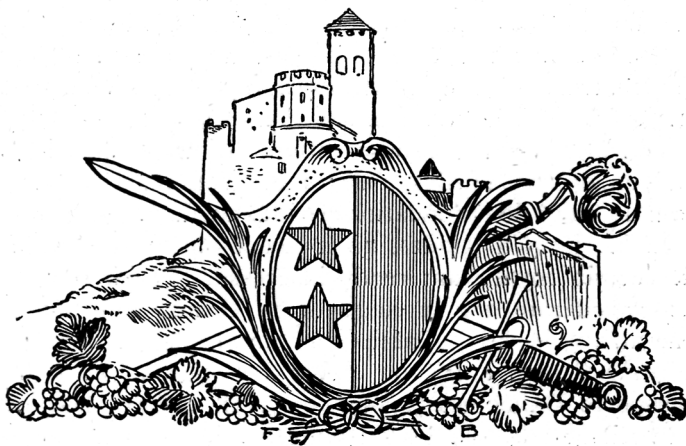
En complément à cette note, disons que plusieurs enfants de Stockalper succombèrent en bas âge au rachitisme; il était donc naturel qu'il recourût à l'air tonique des hauteurs pour sauver les autres. Le médecin de sa famille était le docteur Castello, de Sion, une des célébrités valaisannes de l'époque.

<sup>50</sup> « Deux ou trois maisons forment le triste village de Gondo. Au milieu s'élève l'auberge appartenant aux barons de Stockalper, remarquable par l'architecture bizarre qu'a adoptée cette famille; ses huit étages, ses petites fenêtres grillées, sa triste situation, lui donnent plutôt l'air d'une prison que de la demeure d'hommes libres. » — Mallet, *ibid.*

<sup>51</sup> Les terrains de Stockalper jouxtant la route du Simplon s'évaluaient ainsi: Ganter, 2000 livres (non compris les installations de la fonderie), Tavernettes, 5000 livres, Berisal et Stockalpe, 2300, Simplon, 15.000.

<sup>52</sup> Arch. St.

Assez parlé de chiffres et d'affaires; résumons la situation financière de Stockalper par une remarque manuscrite de Pierre de Chastonay, banneret de Sierre, lequel estimait la totalité de ses avoirs à deux millions d'écus, plus de sept millions de notre monnaie, montant fabuleux pour l'époque et le milieu, et par une autre, plus pittoresque, de mon précieux « reporter », le notaire Bieler : « In Pomp und Pracht ist er nit minder als an Gut und Geld der beriemteste gewesen, nit nur in dem ganzen Land, sonder in der ganzen Eygnosschaft, dass zu keiner Zeit ist gehert worden, dass ein so reicher in allerley Sachen in der Eygnosschaft gewesen seye und wird auch keinen zu solchem grossen Gewalt nimermer kommen. »





Plaque de fonte à l'effigie de Gaspard Stockalper

(Cliché communiqué par M. Joseph Delacoste,  
antiquaire, Sion.)

IV. *Stockalper magistrat.*

Sa naissance, son hérédité, son sens des affaires, sa fortune colossale, son instruction — il parlait cinq langues, — ses relations, non seulement d'ordre commercial, mais aussi de caractère politique avec la nonciature de Lucerne et le Vatican, les ducs de Milan et de Savoie, et les rois de France, d'Angleterre et d'Espagne, tout en un mot préparait Stockalper aux fonctions publiques.

Comme notaire, il contresigne en 1639 les franchises de la vallée du Simplon. Il est major de la vallée de Ganter de 1648 à 1650 et capitaine du dixain de Brigue en 1640, puis grand châtelain en 1642-44, et 1648-50.

Avec ses fonctions de gouverneur du mandement de St-Maurice (1645-46) coïncide l'achèvement de la construction du château; c'est probablement le motif pour lequel ses armoiries, gravées sur pierre, ont été encastrées dans le mur de soutènement, au midi. Comme gouverneur, il reçut la mission, avec Nicolas de Quartéry, de surveiller et d'assurer la liberté de l'élection du prévôt du Grand St-Bernard, Arnold Ours, le 5 juin 1646.<sup>53</sup>

A partir de cette même année et jusqu'à son procès, il est colonel au-dessus de la Morge, soit commandant en chef de la milice haut-valaisanne.

Il est grand-châtelain de Bagnes en 1672, 1676, 1679, et de Martigny de 1657 à 1671. Voici l'un de ses mandats concernant ce bourg : « Gaspard Stockalper... considérant la non-observation des mesures édictées par la Diète en 1652 et les continuelles plaintes des communautés de Martigny, Fully et Saxon au sujet de l'inondation périodique de la plaine qui se trouve transformée en lac jusqu'à Riddes, au moment où l'on devrait pouvoir en tirer parti, le chemin royal étant rendu inaccessible et par le fait entravant le commerce; considérant que le cours de la Dranse tombant directement dans le Rhône au coude des Fullataires le fait reculer et inonder la plaine, ordonne que pour y mettre fin, on creuse un nouveau lit à la rivière et qu'on en transporte l'embouchure plus en aval. Ne pouvant demeurer à Martigny pour diriger les fouilles du nouveau lit, il donne pleins-pouvoirs à Etienne Ganioz, curial, pour tenir la main à l'œuvre et nomme les bannereaux François Voluz et Pierre Piamont à la charge de constructeurs avec pleins pouvoirs. Considérant ensuite la grandeur du travail et l'insuffisance de Martigny pour le mener à bien, il donne à toutes les communes du gouvernement de St-Maurice et Entremont l'ordre de porter assistance à cet effet. »<sup>54</sup>

<sup>53</sup> Desloges : *Essai historique sur le Mont St-Bernard*, 1789. — Mgr Luquet : *Etude historique sur le Grand St-Bernard*, 1849.

<sup>54</sup> Archives paroissiales de Martigny.

Pendant que nous sommes dans le Bas-Valais, rappelons que ce fut pendant le passage aux affaires de Stockalper, que le château de Monthey fut agrandi du Château-Neuf (1663-64), que le poste de la Porte du Scex fut muni de fossés et de bastions (1667) puis le château construit (1675-77); plusieurs soustes et dépôts de sel datent également de cette époque.

Député du dixain de Brigue à la diète cantonale, celle-ci le nommait dès le mois de décembre 1652 secrétaire ou chancelier d'Etat, pour l'élever le 7 mai 1670, à la suprême dignité de grand baillif en remplacement de Georges Supersaxo. Le protocole de la Diète enregistre ainsi sa nomination: « l'assemblée l'a élu à l'unanimité pour de nombreuses considérations, et spécialement pour l'affection qu'elle porte au chancelier de l'Etat, espérant qu'il ne cessera de favoriser la religion et continuera à maintenir les franchises et la souveraineté si chèrement acquises par la patrie. » Il fut constamment réélu pendant quatre périodes consécutives avec félicitations sans réserves pour sa bonne gestion.

Une chronique anonyme haut-valaisanne<sup>55</sup> commente ainsi l'activité grand-baillivale de Stockalper: « *Statum democraticum multum promovit, ast suo malo. Episcopis minus favebat, imbutus aliis idaeis,* » allusion probable aux efforts inutilement tentés par l'évêque Adrien IV de Riedmatten pour réintégrer l'évêché dans ses anciens droits de souveraineté temporelle.<sup>56</sup> Si Stockalper « développa considérablement l'état démocratique », l'assertion est par contre discutable qu'il n'était pas entièrement dévoué aux évêques, ses parents par surcroît, ni ne protégeait leurs intérêts contre les prétentions des patriotes. On peut au contraire affirmer, preuves à l'appui, qu'il fit sien et travailla de tout son pouvoir et crédit à l'exécution du fameux décret de 1650, renfermant entr'autres clauses qu'aucun partisan de la Réformation ou *Révolution* ne pourra siéger au sein de la Diète, ni revêtir une charge publique quelconque, que l'évêque sera rétabli dans les droits dont il fut spolié par les Guntern et les Mageran, que les *prédicants* seraient bannis du pays, que des missions seraient tenues et des écoles ouvertes dans les paroisses où la foi est compromise, etc.

Soit comme chancelier, soit comme grand-baillif ou fermier général des sels, Stockalper fut appelé à maintes reprises à déployer les ressources de son esprit délié comme négociateur auprès de la Diète helvétique et des cours étrangères. En 1643, il était délégué par l'évêque et la Diète auprès de l'ambassadeur français à Soleure au sujet du régiment valaisan.<sup>57</sup>

L'attitude du Valais (le Bas ne comptait pas) lors du soulèvement des paysans bernois en 1653 est assez étrange: il prit ouvertement parti contre

<sup>55</sup> Collection J. Bertrand.

<sup>56</sup> Voir Grenat: *Histoire moderne*, p. 306.

<sup>57</sup> Arch. St.

les insurgés et pourtant... Dans sa session du 11-20 mai, la Diète publia des ordonnances préventives d'une sévérité ridicule : ceux qui prétendraient que les alliés ont traité tyranniquement leurs sujets seront arrêtés et punis dans leurs corps et leurs biens. Pour ce fait (les paysans du Haut-Valais furent loin d'approuver à l'unanimité ces mesures) plusieurs patriotes furent condamnés à demander publiquement pardon à l'église, et même aux galères ou au bannissement ; d'autres, à de fortes amendes dont la Diète appliqua le produit à la construction de la route entre Chippis et Chalais.<sup>58</sup>

Le vice-baillif Etienne Kalbermatten et le chancelier Stockalper furent délégués à la Diète de Baden convoquée spécialement pour la circonstance (avril 1653) :<sup>59</sup> le Valais fut appelé à fournir à ses alliés un corps auxiliaire de 1500 hommes, dont  $\frac{1}{3}$  seulement fut mobilisé, sans sortir du canton.

En octobre-novembre 1663, Stockalper fait partie de l'ambassade suisse pour le renouvellement de l'alliance entre la France et les cantons. A cette occasion il reçut de Louis XIV un cadeau de 900 livres, plus une médaille et une chaîne d'or.<sup>60</sup>

Enfin en 1665, il signait l'alliance entre Louis XIV et les VII dixains : ce traité considère le Valais sur le même pied que les treize cantons de la Confédération, lui garantit les mêmes pensions, les mêmes facilités à leurs commerçants à Lyon, exemptions de douane, conditions avantageuses pour la fourniture du sel, avec comme contre-partie, facilités des passages des Alpes aux marchands français et aux troupes françaises : le plénipotentiaire valaisan pour ce traité en était le principal bénéficiaire.

Avec l'anéantissement des tentatives calvinistes, l'introduction des Jésuites et le développement économique du canton, deux autres faits dominant dans la présence de Stockalper à la tête du gouvernement du pays : l'interruption des relations avec les cantons catholiques, le rapprochement de l'Espagne et du duché de Milan. Quoique depuis 1655 il ne se fût plus produit en Valais de manifestation ou tentative calviniste, les Valaisans s'abstinrent de participer aux cérémonies d'alliance avec les cantons catholiques de 1645 à 1681 ; ils renoncèrent également à leur prêter secours soit dans la guerre des paysans, soit dans la première guerre de Vilmorgen ; le motif de ce désintéressement ? ils leur refusaient le titre de *République*, que leur contestait l'évêque ! En 1670 encore, la Diète catholique les tenait pour tout à fait suspects et hésitait d'engager la Savoie à rappeler ses anciennes prétentions sur la vallée du Rhône, pour les amener à de meilleures dispositions.<sup>61</sup> Ils

<sup>58</sup> Abscheid de décembre 1654.

<sup>59</sup> *Eidgenössische Abschiede*. T. VI.

<sup>60</sup> Tony Borel : *Une ambassade suisse à Paris, 1663*. — Zurlauben : *Histoire militaire des Suisses*. T. VII. — Major de Vallière : *Honneur et Fidélité*.

<sup>61</sup> *Abschieds de la Diète fédérale*. T. VI. — Wilhelm Oechsli : *Orte und Zugewandte*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1888.

ne se réconcilièrent qu'après 1680, « sur l'assurance que le titre de République leur sera donné dorénavant, sans réserve, dans tous les actes officiels écrits ou oraux. »

Si l'Espagne avait échoué dans sa tentative d'alliance avec le Valais en 1603, elle ne renonça pas à son projet, et dès l'avènement de Stockalper au pouvoir, elle réussit à supplanter l'influence française prépondérante jusqu'alors. Il n'était pas un chaleureux partisan du renouvellement du traité d'alliance avec la France en 1663, et manifesta quelque opposition au cours des tractations ; on lit en effet dans le rapport d'Hochreutiner, délégué de St-Gall : « Da wir auch mit Herrn Obrist Stockhalber uss Wallis uns nit vefgleichen können... » Cette nouvelle signature ne pouvait du reste qu'embarrasser et compromettre le Valais, placé dans l'alternative de violer les engagements pris avec l'Escurial ou d'indisposer le Louvre en accordant le passage en Valais aux troupes espagnoles dirigées de la Lombardie sur la Franche-Comté. En mai 1664, le chanoine Castelete, agent espagnol, ami de Stockalper et chargé des négociations pour le gouvernement de Milan, cherchait à recruter en Valais quelques corps de troupes pour le service du Roi catholique,<sup>62</sup> et le secrétaire de l'ambassade française Baron avait beaucoup de difficulté à empêcher un accord valaisan-lombard. Ossuma, gouverneur de Milan de 1670 à 74, était comme Castelete en correspondance suivie avec Stockalper et malgré les menaces et les adjurations de l'ambassade française, il obtenait des VII dixains (mars-avril 1673) le passage sur leur territoire des troupes du comte Visconti Borromée destinées à la Franche-Comté. Pis encore, l'ambassadeur à Soleure, de St-Romain, devait déléguer en Valais à deux reprises (janvier et avril 1673) son secrétaire-interprète Baron pour conjurer l'exécution d'une menace de rappel des corps de troupes engagées au service de France<sup>63</sup> et le refus de fournir cinq nouvelles enseignes. Relevons qu'en l'occurrence la diplomatie française n'avait pas de points à rendre sous le rapport de la franchise ; au moment même où elle insistait pour garder les anciens contingents et en obtenir de nouveaux, Louvois, secrétaire d'Etat à la guerre, ne se gênait pas d'écrire à St-Romain (9 avril 1673) : « Comme les Valaisans sont beaucoup moins bons soldats que tous les autres Suisses, il ne fault y faire de levées que quand vous désespérez d'en pouvoir faire dans les autres cantons. »<sup>64</sup>

Quoiqu'il en soit, la chute de Stockalper marqua la fin de l'influence espagnole et la revanche de la française : le principal artisan de sa disgrâce, In-Albon, était partisan de la cause française.<sup>65</sup> Pour consacrer ce revirement, le Valais demandait au Vorort en 1689 d'être invité à Soleure à la

<sup>62</sup> *Abscheid de la Diète*, 7-14 mai 1664.

<sup>63</sup> On se souvient que Stockalper y avait lui-même une compagnie.

<sup>64</sup> Rott, *ouvrages cités*.

<sup>65</sup> D'une lettre de Cornelio, délégué du roi à Domo d'Ossola à Remigio Rossi, secrétaire d'Etat à Milan : « *In Albon e tutto francese.* » (1680).

légitimation du nouvel ambassadeur français et négociait avec le nouveau ministre Amelot la levée d'un régiment de 2400 hommes.

Les relations commerciales ou officielles de Stockalper avec les souverains étrangers lui valurent différents titres. Le St-Siège fut le premier à le décorer pour les services rendus à la Religion; le 19 août 1642, Jérôme, archevêque de Patras et nonce en Suisse du pape Urbain VIII, après avoir célébré une messe solennelle à la cathédrale de Sion, l'agrégeait selon le rite usuel à la *Milice d'Or* et lui en remettait les insignes : collier, épée et casque. Le même titre fut accordé à Michel, son frère, en 1664 et à Pétermann, son fils, en 1671.

Le 27 mai 1653, c'est l'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, qui lui accordait en récompense de sa fidélité et des services rendus à l'Empire par lui-même, son père et son grand-père, le diplôme de *Chevalier du Saint-Empire* et le titre de *vom Thurm*, de la Tour, qui accompagna dès lors son nom; c'est l'origine des armoiries actuelles de la famille,<sup>66</sup> surmontées d'une tour, encadrée elle-même de deux bâtons croisés à droite et de l'aigle royale à gauche.

Le 4 mai 1669, Louis XIV le nommait chevalier de l'Ordre du *Saint-Esprit* et plus tard, de l'Ordre de *Saint-Michel*.

Enfin, le 18 novembre 1673, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, lui octroyait le titre de *baron de Duin*. Voici dans quelles circonstances se produisit ce dernier anoblissement :<sup>67</sup>

Les hostilités entre les couronnes de France et d'Espagne ayant momentanément privé le Valais de sel, Stockalper obtint l'exploitation d'une mine de sel gemme à Arbonne en Tarentaise. La duchesse régnante en ayant remis le fermage à un tiers, son fils Charles-Emmanuel dédommagea Stockalper du préjudice qu'il subissait en le créant baron et le mettant lui et les siens en possession de la seigneurie de Duin (dont la famille titulaire s'était éteinte en 1597) avec juridiction haute, moyenne et basse sur une partie de cette seigneurie, soit sur les habitants et le territoire de la paroisse de Busard; le titre était rachetable contre restitution de la somme de 3000 ducats.



<sup>66</sup> Celles-ci sont en langage héraldique : « d'azur à trois couronnes ducales d'or, posées 1 et 2; chappé et arrondi à dextre d'or, chargé d'un aigle éployé de sable, surmonté de la couronne de baron; à senestre de gueules à trois monts d'argent, celui du milieu supérieur, d'où meurent trois Stockalper écotés d'or ».

<sup>67</sup> « *Relatio quotidiana circa progressum rerum apud ducem Sabaudiae pro concessione baroniae de Duingt,* » aux archives bourgeoises de Sion, et familiales de Brigue.





Portrait équestre de Gaspard Stockalper  
par son gendre Georges Mannhaft, peintre.

(au château de Brigue.)

### V. Stockalper et l'Église.

Les chroniqueurs contemporains Perrig, Roten, Lambien et nos historiens ecclésiastiques : Furrer, Boccard, Grenat, Imesch se sont plus à célébrer le dévouement de Stockalper à la cause de l'Église, et plus encore sa munificence envers son clergé. Généreux, il le fut en effet et dans une large mesure, encore qu'il lui arriva de subordonner ses libéralités à certaines conditions d'ordre personnel. D'où le reproche que les patriotes lui faisaient de ne donner au ciel que ce qu'il déroba à la terre.

A cette médisance, il pouvait opposer les précieux certificats de deux papes : d'Urbain VIII, le félicitant pour sa dévotion au Saint-Siège et ses mérites envers la religion catholique, (15 janvier 1640), et d'Innocent X lui octroyant le privilège de construire autant de chapelles publiques ou d'oratoires privés qu'il voudrait et le bénissant spécialement, comme ornement vivant de la patrie et de l'Église ; il pouvait opposer aussi les témoignages enthousiastes de reconnaissance des supérieurs d'ordres religieux : à deux reprises, en 1633 et en 1656, le provincial des capucins de Savoie, en 1663, le père Jean, général des Chartreux, déclarent l'associer, pour les bienfaits rendus, à tous les mérites de leurs bonnes œuvres : le danger prédit par les Écritures et suspendu sur la tête des riches était ainsi conjuré... Sans offenser sa mémoire, on peut citer quelques traits où son intérêt particulier ou sa seule volonté primèrent d'autres considérations : telle l'acquisition de l'église de Salquenen.

Le développement moral et matériel de sa ville natale — car pour Brigue il ne marchandait jamais ses faveurs et ce dixain, où sa mémoire est aujourd'hui encore en vénération, lui demeura inébranlément fidèle dans la bonne et la mauvaise fortune — lui inspira le démembrement de la paroisse-mère de Naters, dont Brigue dépendait.<sup>68</sup> Il passa outre à l'opposition du Chapitre de Sion, collateur de ce bénéfice et c'est par le nonce Farnese qu'il fit prononcer le 1er septembre 1642 la séparation des paroisses de Naters et de Glis et l'érection de cette filiale en paroisse indépendante. Il contribua pour une large part à la construction de la nouvelle église, l'une des plus belles du canton.

De par les liens d'étroite parenté que son mariage avait établis entre la famille de Riedmatten et la sienne, Stockalper ne pouvait qu'être favorable à

<sup>68</sup> *Divisio et demembratio Ecclesiae Glysen a Parrochia Naters et erectio ejusdem ecclesiae in propriam et independentem parochiam*, 1 sept. 1642. (Arch. St.). — D. Imesch: *Beiträge zur Geschichte und Statistik der Pfarrgemeinde Naters*. — Note du chanoine A.-J. de Rivaz: *Opera historica* : « Il fallut céder au crédit du grand Stockalper ».

l'évêque Adrien IV, son beau-frère, et à l'évêque Adrien V, son neveu. Ce dernier lui était même redevable de son élection. En effet, à la mort d'Adrien IV, le candidat de la Diète et du Chapitre était le grand doyen Jean de Courten que ses mérites désignaient pour cette dignité. Mais Sockalper réussit à l'éliminer (25 août 1672) au profit de son neveu, « prêtre exemplaire, mais d'une étroite intelligence ». <sup>69</sup> Il trouva réponse à toutes les objections ; « il est trop jeune », — « c'est un défaut dont chacun se corrige » ; « il est peu doué », — « j'ai les moyens de l'instruire » ; « il n'a pas de fortune », — « je suis de taille à le doter ». Si cet abus d'autorité n'eut pas de conséquences désagréables pour la carrière de l'élu, il en eut davantage pour celle de son protecteur, qui se mit ainsi à dos l'influente famille de Courten.

Sa conduite vis-à-vis de l'abbaye de St-Maurice prête davantage le flanc à la critique : il est vrai que les dissensions qui y régnaient à l'état chronique et l'imprudence de l'abbé commendataire Adrien de Riedmatten (1587-1604) qui mit l'antique monastère sous la protection de l'Etat du Valais expliquent l'intrusion de celui-ci dans le ménage de celui-là. L'évêque et la Diète réservaient leur placet à l'élection des abbés et exerçaient un contrôle sur l'administration temporelle du couvent ; malgré sa situation financière déplorable, l'abbé Odet avait dû contribuer par une somme de 146 écus aux frais d'établissement du collège de Brigue et un abscheid de 1689 nous apprend que l'abbaye s'était engagée — ô, le délicieux euphémisme ! — à payer aux Jésuites de Brigue outre un capital de 200 pistoles pour la fondation de leur collège, un de 100 pistoles pour le prix des écoles, plus 100 pistoles de cens annuel. <sup>70</sup>

L'orage éclata à l'élection de Joseph Tobie Franc en avril 1669 ; bien que Stockalper passât pour l'avoir favorisée, il feignit l'indignation parce que l'abbaye n'avait pas soumis à l'Etat la liste des candidats, conformément à la convention passée entre eux et observée lors de l'avènement des abbés Georges Quartéry en 1618, Odet en 1640, Jodoc Quartéry en 1657. Il convoqua la Diète et assigna à sa barre le nouvel élu. Son choix fut cependant agréé, mais sous certaines conditions : que sa maison ne pourrait jamais accueillir de religieux étrangers, surtout ceux de sainte Geneviève, de Paris, sans l'autorisation de la Diète, qu'elle ouvrirait par contre ses portes à des « nationaux » pieux, *autant que possible originaires du Haut-Valais*, qu'elle présenterait ses comptes au souverain Etat, etc.

La paix semblait s'être rétablie ; ce n'était qu'un armistice. Parce que re-

<sup>69</sup> A.-J. de Rivaz : *Opera historica*.

<sup>70</sup> *Antrag für die Errichtung des Collegiums in Brig* (16 déc. 1648). — A.-J. de Rivaz : *Opera historica*. — P. Bourban : *L'Enseignement à St-Maurice*. — Aubert : *Le Trésor de l'Abbaye de St-Maurice*.

prenant à son compte une initiative antérieure de l'abbé Odet,<sup>71</sup> l'abbé Franc avait signé le 22 juin 1672, avec le consentement du nonce, l'incorporation de quelques religieux du Saint-Sauveur de Lorraine comme un moyen de restaurer son couvent et d'y rétablir l'esprit d'harmonie et de discipline qui y manquait, le grand-baillif et la Diète prirent ombrage de cette nouvelle violation du traité : pendant trois années, « au vu et au su du grand-baillif », prétendait l'abbé Franc, quelques religieux de cette congrégation avaient enseigné la philosophie aux novices et prêché à l'église ; leur recrutement avait profité à l'abbaye au double point de vue matériel — la majeure partie de ses dettes étaient payées et des réparations importantes avaient été effectuées — et moral, puisque le nombre des religieux avait passé de 7 à 20.

L'abbé Franc fut néanmoins sommé de comparaître devant la Diète pour lui fournir des explications ; la maladie l'en ayant empêché, des commissaires du gouvernement se présentèrent à l'abbaye (10 décembre 1675), procédèrent à l'expulsion sommaire des religieux lorrains,<sup>72</sup> exigèrent la remise des clés de l'abbaye, du trésor et des archives, destituèrent le prieur et le procureur, etc. Pour avoir formulé une timide protestation, l'abbé fut lui-même menacé de destitution et d'exil.<sup>73</sup> Il exposa les faits dans un mémoire au nonce du pape (24 janvier 1676), mémoire où il réfutait les trois accusations de l'Etat relatives à l'admission des religieux lorrains, à des dépenses de plusieurs milliers de florins et à des échanges avec les Bernois, faits à son insu. Il concluait ainsi : « J'ai la preuve que les motifs d'une telle persécution contre l'abbaye consistent en ce que l'évêque de Sion veut la soumettre à sa juridiction et en faire une collégiale séculière, et que l'Etat de son côté ambitionne de nous ravir la vallée de Bagnes et nos autres juridictions rières le Valais pour y établir de nouveaux gouvernements. »

De son côté, Stockalper écrivait aussi au nonce pour justifier la conduite de l'Etat : il prenait à témoin Dieu, « inspecteur des cœurs et qui nous

<sup>71</sup> Celui-ci avait signé un traité d'union avec la congrégation des Genèvevains de Paris — traité que n'ignorait pas Stockalper, puisqu'il avait eu lui-même des entrevues avec leur général lors de l'ambassade suisse à Paris, en 1663, et en 1671, à Brigue, la visite du Père Ste-Marie de la même maison, qui le remercia de sa bienveillance à leur égard. — Mais le projet échoua.

<sup>72</sup> 10 décembre 1675 : « L'abbé Franc et le Chapitre de St Maurice déclarent renoncer pour le présent et l'avenir à tous actes contraires aux traités et accomplis contre la volonté ou en haine du suprême magistrat de la République du Valais. » (Furrer, *Histoire du Valais*, T. III. *Urkunden*.)

Pour comble, les patriotes reprocheront à Stockalper dans leur manifeste de décembre 1679 d'avoir violé la décision de l'Etat en favorisant l'admission des religieux lorrains à l'abbaye de St-Maurice.

<sup>73</sup> Aubert, ouvrage cité. — A.-J. de Rivaz : *Opera historica*. — Chanoine Charles : *Histoire des vexations que l'abbaye a essayées de la part des Hauts-Valaisans* (archives de l'abbaye). — Pendant ces événements, l'abbé Franc dut chercher un refuge à Fribourg.

jugera tous et résiste aux superbes et aux perfides » de la pureté de ses intentions à l'égard du monastère bas-valaisan (17 janvier 1676).

Le nonce envoya alors à St-Maurice (30 janvier 1676), son auditeur qui abrogea les ordonnances officielles, rétablit en charge les dignitaires déposés et remit en vigueur les constitutions substituant la vie de communauté au système des prébendes. L'Etat se soumit.

Si le souci d'objectivité m'a imposé le devoir de relever quelques interventions du *grand-baillif* Stockalper témoignant d'un certain Joséphisme avant la lettre, il n'en demeure pas moins qu'il fut, dans sa conduite générale, un serviteur ou plutôt un protecteur inlassable de l'Eglise et de ses représentants.

Il s'appliqua sans relâche à rendre à la religion officielle sa vitalité et à son clergé, sa dignité. Dans ce but, il contribua de tout son pouvoir à empêcher la jeunesse valaisanne de fréquenter les académies protestantes par l'ouverture de gymnases sous la direction de maîtres capables, à remplacer à la tête des paroisses et des écoles publiques des intrus sans instruction ni moralité par des prêtres indigènes conscients de la divinité de leur mission. En attendant, et pour accélérer la formation de ce clergé, il fit appel aux capucins pour l'enseignement du peuple, aux Ursulines et aux Jésuites pour celui des jeunes femmes féminine et masculine.

Comme St-Maurice et Sion avaient ouvert leurs portes aux Capucins, le Haut-Valais ne pouvait rester en arrière. Stockalper avait un motif intime de leur être favorable: exactement dix ans auparavant, le P. missionnaire Chérubin, mort en odeur de sainteté la même année (1646), lui avait prédit la naissance d'un héritier mâle qu'il désirait de tout son cœur et la prophétie s'était réalisée. Il est intéressant de connaître les conditions auxquelles la réception des pères fut subordonnée :

1. Ils seront au nombre de six et, si possible, de langue allemande. Ils ne se mêleront ni des affaires spirituelles, ni des affaires temporelles de la république.
2. On leur construira un couvent en un endroit sain et commode pour desservir la contrée.
3. Ils se contenteront de ce qu'on leur apportera, sans faire de quête à domicile.
4. Ils ne recevront aucune donation testamentaire.
5. Le dixain peut les renvoyer ou en augmenter le nombre, s'ils le méritent; de leur côté, ils seront libres de quitter le pays.

Le 18 novembre 1656, Stockalper proposait leur admission au conseil de Brigue, qui l'autorisa le 22 janvier 1657; Stockalper subvint à la majeure partie des frais d'établissement en versant 2000 doublons, soit environ

32.000 fr. de notre monnaie, pour la construction du couvent, sur la rive gauche de la Saltine, (1659).<sup>74</sup> Malheureusement les religieux, membres de la province de Savoie, ne pouvaient rendre tous les services escomptés. Peu après l'approbation par l'évêque (28 novembre 1659), la mort du P. Blaschin ou Plaschin, de Loèche, seul allemand de la communauté, marquait la fin de leur ministère. Par la suite, ce couvent morté-né fut transformé en théâtre.

Stockalper multiplia les efforts pour remplacer les Capucins par les Jésuites. Dans l'intervalle, il voyait aboutir promptement (1663) ses démarches pour attirer à Brigue les Ursulines chargées de pourvoir aux œuvres de charité (hôpital et infirmerie) et à l'éducation de la jeunesse féminine.<sup>75</sup> Prêchant d'exemple, il y plaça ses deux filles aînées, Cécile et Anne-Catherine<sup>76</sup> et appliqua à la bâtisse du couvent les dots élevées qu'il leur donna (4000 louis à chacune, soit 64.000 fr.); il recruta des novices dans les meilleures familles du Haut et du Bas-Valais, exigeant d'elles des dots relativement considérables, destinées à assurer la viabilité de la communauté.<sup>77</sup> A en croire son biographe Bieler, Stockalper ne reculait pas devant les moyens coercitifs; non seulement, il refusa une de ses filles au banneret In-Albon de Viège, mais il s'opposa encore à son mariage avec la jeune Julina, qu'il contraignit d'entrer au couvent. Ainsi s'expliquerait la haine implacable que lui portait In-Albon, déjà déçu dans ses prétentions à la main d'une fille du grand-baillif.

Lors de la première expulsion des Jésuites du Valais en 1627, un cousin de Gaspard Stockalper, justifia la décision des patriotes par ce dilemme : « Ou bien les Jésuites ont formé des sujets capables de les remplacer, et dans ce cas l'utilité de leur présence cesse, ou bien ils n'en ont pas formés, et alors ils ne doivent plus être tolérés ».<sup>78</sup>

Plus avisé et conscient de l'influence dont ces derniers jouissaient en Europe, constatant d'autre part le revirement d'opinion qui s'opérait en leur faveur, maintenant que les plus hauts emplois ecclésiastiques et civils de la république étaient occupés par leurs élèves formés durant leur premier séjour en Valais (1607-1627), Gaspard se montra favorable aux pères. J'emprunte la réflexion suivante à un chanoine de l'abbaye de St-Maurice, très

<sup>74</sup> Gaspard Stockalper: *Aktensammlung betreffend das Kollegium und die Stiftungen der Klöster in Brig* (1848). — A.-J. de Rivaz: *Opera historica*. — P. Laurent Burgener: *Die Heiligen des Walliserlandes, Pater Desideratus Plaschin*. — R. Crettaz: *Histoire des Capucins en Valais*, 1929.

<sup>75</sup> *Susceptio Monialium Sæ. Ursulae, Brigue*, 9 juin 1663. Arch. St.).

<sup>76</sup> Il invita à la cérémonie de leurs vœux solennels en août 1665, outre sa parenté, toutes les autorités de la ville et du dixain de Brigue.

<sup>77</sup> La famille d'Angéline de Courten de Sierre eut à verser 200 pistoles d'or, sans compter le trousseau; le secrétaire d'Etat Lambien, pour sa fille, 600 doublons et une vache, etc.

<sup>78</sup> Papiers inédits du P. Furrer.

lié avec le P. Furrer, dont il traduisit de nombreuses notes historiques :<sup>79</sup>

« Fin politique, il appuya sa grandeur future sur l'élément démocratique et sur les Jésuites, qu'il enchaîna à son char de triomphe par la reconnaissance, sachant fort bien que les élèves qui sortiraient de leur collège, en grande partie doté par ses libéralités, deviendraient les défenseurs-nés de ses vues et de ses intérêts. Les Jésuites étaient alors tout puissants dans les cours de l'Europe. Il trouvait donc dans leur alliance de puissants avocats chargés à leur tour de défendre leur protecteur du Valais et de faire envisager sa famille comme la clé des Alpes. De là cette pluie de décorations, de chaînes d'or et de titres propres à flatter ce gardien des Alpes. »

En 1648, il se rendait à Milan pour conférer avec le supérieur de l'ordre qui le recommanda à Rome, d'où il reçut l'approbation de son plan.<sup>80</sup> En novembre, peu avant la Diète de Noël, il convoquait dans son château de Brigue le clergé et les députés des VII dixains pour discuter sur l'opportunité de leur rappel : « le but essentiel, assurait-il, était d'enrayer les progrès du protestantisme, qui provoquait le désordre dans tous les pays où il s'infiltrait. » Stockalper promettait l'argent et le terrain nécessaires au cas où les Pères s'installeraient à Brigue. Un devis présenté par lui le 16 décembre 1650 prévoyait 41.000 écus (soit 145.000 fr. de notre monnaie); il en offrait pour sa part 20.000, plus un verger et un jardin. Le conseil de Brigue accepta ces propositions le même jour.

Les pourparlers continuèrent.

Les Pères semblaient préférer à Brigue Viège ou Sierre dont la situation était plus centrale. Le P. Wagner écrivait à Stockalper le 12 avril 1651 qu'en se fixant à Brigue, ils auraient indisposé contre leur protecteur le roi de France et le duc de Savoie qui pourraient croire à une manœuvre espagnole.

Mais le pensionnat de Géronde-Sierre, où les Pères s'étaient provisoirement fixés, périclitait et pour cause. Aux pressantes demandes de secours par le supérieur, le P. Charpentier, Stockalper répondait (1658) qu'il garantissait son appui aux Pères « s'ils fondaient et bâtissaient un collège à Brigue et non ailleurs. » La Diète de décembre 1659, renforcée du Chapitre, les autorisait à s'établir à Brigue ; ils hésitaient encore, mais s'en rapprochaient en élisant domicile à Loèche ; le 16 janvier 1662, le P. Bachmann écrivait

<sup>79</sup> C'est le chanoine Joseph Chaperon (1824-1885) de St-Gingolph, qui, au cours de sa carrière professorale, enseigna entr'autres au collège de Brigue, 1850-1855, après l'expulsion des pères.

<sup>80</sup> Consulté sur les relations de Stockalper avec les Jésuites: Archives Stockalper à Brigue; G. Stockalper, ouvrage cité, ainsi qu'un recueil manuscrit de notes sur sa famille; D. Imesch: *Das Kollegium von Brig*, 1662-1912 ; F. Schmidt: *Das Unterrichtswesen in Wallis*, 1897 ; P. Furrer: Notes manuscrites ; Grenat: *Histoire moderne du Valais*. Quelques-uns de ces auteurs ont puisé leur documentation dans le recueil inédit: «*Historia societatis Jesu in Vallesia usque ad annum 1700* ».

d'ici à Stockalper que sans l'autorisation du supérieur provincial, ils ne pouvaient se fixer à Brigue, mais que cette autorisation sera sûrement obtenue. Finalement, ils ne se dérobèrent plus aux propositions de Brigue de plus en plus alléchantes : ils disaient oui (mai 1662) et en octobre, était comblé le vœu de leur mécène qui leur faisait une place dans sa propre demeure.

Les travaux de construction du collège commencèrent immédiatement, et durèrent dix ans, sous la surveillance de Stockalper; celle de l'église ne fut entreprise qu'en 1675. Un incident peu connu se produisit au cours de la construction, en juillet 1664 : ce fut un soulèvement des paysans des environs mécontents des corvées et des prestations en nature qu'on exigeait d'eux.<sup>81</sup>

L'acte officiel de réception et d'installation des Pères est du 16 décembre 1666; il fixe le fond de dotation à répartir entre les dixains supérieurs, Stockalper qui tint sa promesse de fournir 3000 doublons, autant de pistoles, et des terrains d'une valeur de 2000 doublons (le tout représentant 116.000 fr.), l'évêque, les gouverneurs de Monthey et de St-Maurice, etc.<sup>82</sup> il fixe également le programme des études et l'activité extrascolaire, soit pastorale : « *non solum quatuor grammaticae classis, poesin et rhetoricam sed et theologiam moralem et logicam doceant semper vero laudabiles decenos concionando, audiendo confessionem, catechizando, assistendo infirmis, exercendo piissime sui munia obeundo omnes ad cognitionem Dei amorem perducere, cuncta vitia extirpare, exercitium virtutum propagare, morum honestatem cum divino cultu promovere.* » Les pères étaient au nombre de 16, 3 à Géronde pour l'enseignement de la théologie, et à Brigue, 9 chargés des classes supérieures et 4 des classes inférieures, plus 3 frères.

<sup>81</sup> Voici un résumé de cette platonique démonstration d'après la chronique de Bieler : Les paysans de la contrée étaient indisposés par les corvées qu'on leur réclamait et furieux qu'on eût déboisé, pour la construction du collège, leurs meilleures forêts, ce qui avait causé l'inondation de 1660. Ils voulurent « régler compte ». Jacques Strack, Christophe Theiler et Pierre Gemmet prirent la tête de ce mouvement de protestation et ameutèrent les hommes de Brigerberg, de Naters, de Mund, de Glis, de Gamsen, etc. A la nouvelle de leur approche, les notables de Brigue dépêchèrent au-devant d'eux, le chancelier Perrig qui, pour les intimider, leur cria qu'ils pendraient Strack et couperaient le poing de Theiler et de Gemmet. Cette menace produisit un effet contraire de celui qu'on attendait. Les manifestants, dont les rangs grossirent encore en cours de route, arrivèrent à Brigue sans armes, avec fifres et tambours. Les Pères tentèrent de les amadouer en leur promettant que Stockalper leur donnerait entière satisfaction. Ce fut en vain. Ils se groupèrent, par communes, au champ de foire (Platzmatte) et y tinrent une lands-gemeinde en jurant de se prêter une mutuelle assistance. Ils y passèrent la nuit autour d'un immense feu. Le lendemain, après avoir reçu de Stockalper l'assurance qu'il ne leur réclamerait plus rien et qu'il les déchargeait de toutes obligations matérielles vis-à-vis du couvent, ils rentrèrent dans leurs pénates.

<sup>82</sup> *Receptio et ordinatio facta erga Rdos Patres Jesuitas anno 1666.* Arch. St.



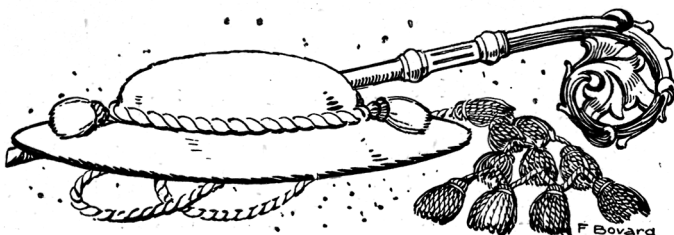
Après avoir été l'inspirateur et le principal organisateur de leur établissement, Stockalper resta leur constant bienfaiteur et protecteur. Aussi ne négligeaient-ils aucune occasion de lui témoigner leur reconnaissance et leur dévouement. Ainsi avaient-ils soin de placer les « séances académiques » et les soutenances de thèses sous les auspices de l'« *Illustrissimi Domini* » paré de ses multiples titres. Compliments de circonstances (*gratulatio ad nomen onomasticum, ad redditum, etc.*), acrostiches doubles et triples, véritables tours de force de prosodie, tableaux vivants, scènes allégoriques où lui-même apparaissait sous les traits de héros mythologiques, étaient un moyen direct ou détourné de célébrer son haut patronage. Comme d'autre part le collège possédait un corps de cadets, ces guerriers en herbe ne manquaient pas, quand le grand-baillif rentrait de Sion à Brigue, de lui donner des sérénades avec décharges de mousquetterie ou de monter la garde devant son château.

Le 8 septembre 1673, à l'occasion du mariage de Pétermann Stockalper avec Anné-Marie Ganioz, de Martigny, les Jésuites firent jouer une pièce symbolique intitulée: *les chastes épousailles du jeune Tobie avec Sara*. La flatterie, pour avoir pris une fois la forme mordante et détournée de la satire à l'adresse des adversaires de Stockalper, faillit avoir pour ses auteurs une suite fâcheuse : en septembre 1679, soit pendant la disgrâce du grand-baillif, les étudiants représentèrent une comédie : *Rex comicus*, où ses successeurs au pouvoir étaient tournés en dérision; quelques mois plus tard, le principal visé, In-Albon de Viège, vice-baillif, proposait le renvoi des Jésuites et la fermeture de leur gymnase pendant vingt ans.

Un des pères était spécialement attaché à la personne de leur protecteur. Pendant huit ou neuf ans celui-ci eut une prédilection pour le père Wolfgang Waizenbeck<sup>83</sup>, dont il suivait docilement les conseils ; il s'en faisait accompagner dans chacun de ses voyages et son ombre s'attachait à la sienne, même au sein de la Diète, près du fauteuil grand-baillival. Ce fut, dit-on, par son intermédiaire que Stockalper accorda la main de sa fille au peintre allemand Mannhaft, son compatriote, ce dont l'évêque ne cacha pas son déplaisir ; le peuple murmurait que c'était grâce à ses charmes et incantations que Stockalper était devenu si riche. Mais il finit par déplaire à tout le monde, aux députés des dixains qu'il traitait de haut (« que peuvent ces misérables rustauds, *Bauerlini*, contre un si puissant seigneur ? ») et à son patron lui-même, pour lui avoir insinué que s'il ne changeait pas de méthode, il perdrait argent et considération. Il dut évacuer le pays. Et comme l'esprit ne perd jamais ses droits, même dans l'austère Haut-Valais, on fit un jeu de mot à ses dépens et son nom de Wolfgang = pas du loup, se transforma en Wolflauf = fuite du loup.

<sup>83</sup> Je trouve ailleurs ce nom orthographié: Hasheither...

En signe de reconnaissance perpétuelle pour la part prépondérante prise par Stockalper à l'établissement des Jésuites de Brigue, ses armoiries sont accouplées à celles du dixain à la clef de voûte du chœur de l'église.



### VI. La Roche Tarpéienne.

Si la mazze qui s'était dressée tour à tour contre les de la Tour, les de Rarogne, les Schiner et les Supersaxo était théoriquement abolie depuis un siècle (1551), l'esprit qui animait ce singulier instrument de vengeance populaire soufflait plus que jamais, avivé par les gains et les progrès de la démocratie au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce peuple qui subordonnait sa docilité à l'Eglise au libre exercice de ses droits politiques,<sup>84</sup> qui se réservait la faculté d'accueillir des religieux sur son territoire, qui ajournait l'adoption de la réforme du calendrier imposé par le pape, qui retenait prisonnier un évêque pour lui arracher sa déclaration de souveraineté : « Nous reconnaissons et avouons sincèrement que les VII louables dixains possèdent la suprématie et la souveraineté du pays, que ce peuple est libre et franc, et que son gouvernement est démocratique... », ce peuple ne pouvait que s'inquiéter de la situation exceptionnelle de Stockalper, et les gestes de dictateur qui en étaient la conséquence forcée, devait fatalement provoquer la défiance, la jalousie et ses compagnes habituelles, la haine et la vengeance. « La plus croujo j'ombro po le mejon d'un paisan l'y e un tsathi », dit la ballade du comte de

<sup>84</sup> Même le nonce Farnèse avait dû se plier devant leur entêtement (1642): « *Quidquid est, vos confirmo in vestris usibus et abusibus.* »

Gruyères. Vérité valable aussi pour le Valais, autant que cette autre que « les démocraties montagnardes tiennent plus à l'égalité dans la pauvreté qu'à une liberté et à une aisance qui leur seraient octroyées par la grandeur d'un seul ou la munificence de quelques-uns ». <sup>85</sup>

C'étaient ses voyages aussi fréquents que suspects à l'étranger. C'étaient ses procédés autoritaires, voire tyranniques: Comme il voulait à tout prix la maison qu'une pauvre veuve possédait sur la place St-Sébastien, à Brigue, et que celle-ci ne voulant pas s'en dessaisir, en appelait à la justice; « je suis moi-même la justice », aurait répliqué Stockalper. — Un concurrent s'étant offert à fournir le sel à meilleur compte que lui: « je l'enverrai encore à meilleur compte à la potence ». <sup>86</sup>

C'étaient ses bâtiments à allure de forteresses, ses réserves illimitées d'armes et de munitions, son innombrable personnel. <sup>87</sup> Sans doute, il aspirait à la souveraineté du pays, il voulait anéantir la liberté et rétablir l'ancien ser-vage. Puis, sans remarquer la contradiction, les mêmes bouches colportaient le bruit que Stockalper avait offert de vendre « la chère patrie » au duc de Savoie qui aurait répondu: « Les Valaisans sont mes bons voisins, je ne désire pas les annexer. » <sup>88</sup>

Les établissements des Jésuites rendaient apparemment service pour l'ins-truction de la jeunesse, mais les contributions des dixains avaient été éle-vées et pendant vingt ans, celui de Brigue en particulier, avait été soumis à de pénibles manœuvres et à de coûteuses prestations en nature. En poussant de force les filles de bonnes familles dans le couvent des Ursulines et en exigeant d'elles de fortes dots, il enlevait aux notables les partis les plus avantageux.

Malgré sa réputation d'honneur et de générosité, ajoutait-on, il n'avait eu en vue dans tout ce qu'il prétendait avoir fait pour le pays que son profit personnel et un proverbe caractérisait cet égoïsme :

Wann der Stockalper sey im Hechst  
So sey das Walliserlandt im Nechst.

Gaspard Eugène Stockalper († 1827) qui fut plusieurs fois grand-baillif, racontait au chanoine de Rivaz que les principaux motifs de la chute de son aïeul étaient le refus de la main de ses filles à des personnalités du Haut-Valais, et son attitude vis-à-vis de la famille de Courten. Une chronique anonyme fait enfin allusion à une menace de Gaspard Stockalper d'infliger

<sup>85</sup> Louis Courthion: *Le Peuple du Valais*.

<sup>86</sup> Traits cités par Bieler.

<sup>87</sup> D'après Ramond, qui enrichit le « *Voyage en Suisse* » de Coxe de nombreuses notes, Stockalper occupait 5 à 6000 employés. Bieler laisse entendre que par ses relations, ses services, ses salaires, ses créances, il avait la moitié du pays à sa discrétion.

<sup>88</sup> Chronique Bieler.

à chacun des députés à la Diète le supplice que son parent Antoine avait subi en 1627.

C'eût été un miracle que l'immense surface occupée par sa multiforme activité n'offrît quelques points vulnérables aux critiques et aux reproches, et puis, selon l'expression de Victor Hugo, on voit les qualités de loin, mais les défauts de près. Nous verrons au cours du procès que lui intenteront les patriotes,<sup>89</sup> les griefs se préciser, grossir et se multiplier, frappant exemple de la versatilité populaire.<sup>90</sup>

L'atmosphère était lourde d'électricité. L'orage éclata à la session de la Diète de décembre 1677. Le grand-baillif envoya, le 20 décembre, une circulaire aux dixains, leur rappelant que son contrat avec eux pour la livraison du sel expirait l'année suivante et qu'il était disposé à le renouveler pour une nouvelle période de dix ans, aux conditions suivantes : il offrait le sac de 80 livres gros poids de sel italien rendu aux différents dépôts d'en haut de la Morges au prix de 5 ½ écus, et celui de sel français, livré à Sion, aux mêmes conditions que précédemment ; il était disposé de faire aux « patriotes » un rabais exceptionnel d'un dicken par sac, et à verser à chacun des VII dixains une ristourne annuelle de 200 écus. Conches, Brigue et Rarogne acceptèrent avec remerciements ; par contre, Sion, Sierre, Loèche et Viège résilièrent leur bail et décidèrent d'exploiter dorénavant la régie du sel pour leur propre compte. Les députés de ces dixains, Jean de Montheys, châtelain, Pierre de Chastonay, banneret, C. Gasser, capitaine, Adrien In-Albon, banneret, réunis à Sierre, le 3 mars 1678 se jurèrent mutuelle assistance au cas où l'un d'eux serait molesté. Le lendemain, le capitaine Jost Venetz de Viège et le banneret Barthélemy Waldin de Sion sont chargés de notifier à Stockalper qu'il ait à rendre compte des droits souverains des quatre dixains dissidents, pour leur part respective. Il ne leur fournit que des explications verbales.

Le 23 avril, dans une nouvelle conférence tenue à Sion, les quatre dixains renouvellent leur serment de solidarité du 3 mars. Ils somment Stockalper de faire révoquer la publication qu'il a faite dans l'intervalle du prix de vente du sel à 5 écus à Conthey. A ce défaut, ils confisqueront à leur profit les 4/7 du sel en dépôt sur leur territoire et dans le Bas-Valais. Dans sa réplique, Stockalper rejette sur ses commis la responsabilité de la vente du sel à 5 écus, mais il justifie cette mesure par la concurrence de Loèche et de Sion qui ont fixé la vente de leur sel à un prix inférieur au sien. Il proteste contre la menace de confiscation.

Ici se produit un incident imprévu. Conches et Rarogne adhèrent au

---

<sup>89</sup> Ce mot appliqué au Haut-Valais traduit celui de « *Landsmann* » et implique l'idée de souveraineté, par opposition au Bas-Valais sujet.

<sup>90</sup> Cent cinquante ans plus tôt, les patriotes accusaient déjà le cardinal Schiner des pires forfaits et même de mœurs contre nature.

« Sonderbund » des quatre dixains pour accuser Stockalper d'avoir détourné à son profit quelques centaines de sacs de sel leur appartenant.<sup>91</sup>

Le 12 mai, les ligueurs tiennent de nouveaux conciliabules à Sion où allait s'ouvrir la Diète de printemps. Ils prennent les dernières dispositions pour l'attaque et chargent le secrétaire d'Etat Kalbermatten de rédiger contre le grand-baillif un acte d'accusation formel en 16 articles se résumant ainsi :

- 1) Il a malversé dans la gabelle en diminuant le poids du sac de sel.
- 2) Il l'a vendu en-dessous de la Morge à un prix non conforme aux conventions.
- 3) Il était certainement de connivence avec son commis de Conthey en réduisant le prix du sac, au préjudice du dixain de Sion.
- 4) En concluant un traité avec Milan, il a violé le droit des dixains de s'approvisionner où bon leur semble à l'expiration du terme de dix ans.
- 5) En 1668, il inséra dans son bail, contre la volonté des communes, le monopole de la ferme pour lui et les siens.
- 6) Il a intrigué pour empêcher les dixains d'exploiter la gabelle à leur compte.
- 7) Il a refusé la proposition de l'ambassadeur de France à Soleure de payer en sel les pensions arriérées.
- 8) Il a spéculé sur les levées de troupes demandées par le roi de France.
- 9) Il a construit des maisons fortes et possède des dépôts d'armes et de munitions qui mettent en péril la sûreté de l'Etat.
- 10) Il a transgressé plusieurs abscheids et ordonnances officielles.
- 11) Il a commis des malversations dans la distribution des pensions.
- 12) Il s'est approprié les traites foraines sans en rendre compte.
- 13) Il est responsable du conflit avec l'abbé de St-Maurice, pour avoir expulsé les Lorrains après avoir autorisé leur admission.
- 14) Il a traité de martyr son cousin Antoine, exécuté à Loèche, ce qui est une injure pour l'Etat.
- 15) Il a renchéri de son propre chef le péage du Simplon.
- 16) Il a usé de pression et d'intimidation pour conserver sa charge baillivale.

Le 14 mai, Stockalper préside à l'ouverture de la Diète. Ses adversaires se concertent à l'écart *sub missâ voce*. Sûr d'une autorité que rien n'a

<sup>91</sup> Consulté sur le procès de Stockalper :

Abscheids de la Diète.

Chroniques de Bieler, Roten, Perrig, Pfaffen.

Notes manuscrites des chanoines A.-J. de Rivaz et Boccard, du P. Furrer et du baneret P. de Chastonay.

Grenat: *Histoire moderne du Valais*.

Le dossier complet se trouvait aux archives de la famille de Kalbermatten à Sion, de même que le *mémoire justificatif* de Stockalper en réplique aux accusations des patriotes, mais ils ont disparus. A également disparu le recueil des Abscheids 1678-1689, qui se trouvait aux archives bourgeoises de Sion.

effleurée pendant 40 ans, Stockalper les interpelle d'un ton méprisant : « Qu'est-ce que ces polissons ont à marmotter sur mon compte ? » (Was hat ein jeglich Schulbub über mich das Maul zu lecken ?) Pâle de fureur, le chef de l'opposition, Adrien In-Albon lui jette cette cinglante riposte : « Que dis-tu, traître, ta dernière heure a sonné ! » La guerre était déclarée.

Cette fois, c'était bien la chute tragique, irrémédiable. Les partisans se taisaient ou viraient de bord ; les adversaires levaient la tête et savouraient leur revanche. Longtemps comprimée, la rancune populaire se détendait comme un ressort.

Kalbermatten donne lecture (15 mai) de son réquisitoire, insistant que *la fortune et la puissance extraordinaire de Stockalper constituent un danger pour l'Etat et qu'il ne lui manque que le titre pour être souverain effectif du pays*. Une enquête est ordonnée séance tenante. D'autre part, la Diète désigne le capitaine In-Albon pour aller retirer l'argent des pensions à l'ambassade de Soleure.

Le surlendemain, un mandat d'arrêt est lancé par le *Sonderbund* des quatre dixains constitués en tribunal contre Stockalper inculpé du crime de *lèse-majesté* et de plusieurs autres. Il doit être examiné selon le droit impérial et mis à la question pour avouer ses torts. Comme il est absent, et pour cause, la *Sainte Vehme* donne l'ordre (18 mai) de l'arrêter et en cas de résistance de le tuer (*casu vero resistentiae mortuum nobis remittere*). Un chroniqueur<sup>92</sup> raconte qu'effrayé du danger, Stockalper s'était réfugié chez l'évêque, son neveu, et que pour sortir de la capitale où l'excitation était à son comble, il s'était fait mettre dans un tombereau et recouvrir de paille et de fumier ; arrivé à St-Léonard, il se serait procuré un cheval au poids de l'or et aurait ainsi gagné Brigue, sa citadelle.

D'après une autre version,<sup>93</sup> Stockalper refusant de se livrer à ses ennemis, ceux-ci auraient organisé à Sion et à Loèche des postes de surveillance pour empêcher sa fuite. Personne ne pouvait passer sans un contrôle rigoureux et d'aucuns furent fouillés jusqu'à la chemise. Il aurait été interdit sous peine de mort tant à lui-même qu'à ses parents de Sion d'envoyer un message quelconque à Brigue. Jodok Kalbermatten se risqua pourtant à mettre sa belle-mère au courant des événements. Comme il s'appêtait à lui envoyer un billet, où se trouvait ce passage : « Que Dieu nous aide à nous échapper de ce repaire de coquins ! » le billet fut intercepté et ouvert ; l'imprudent Kalbermatten eût été pendu sans l'intervention personnelle du futur grand-baillif Jean de Montheys.

Les démocrates exhalèrent leur triomphe dans un pamphlet satirique « *anno quo stellis rutilantibus, lucente solo, grypho pugnante, consulentibus*

<sup>92</sup> Détail trouvé dans les cahiers Furrer, traduits en partie par Chaperon.

<sup>93</sup> Chronique Bieler.

*leonibus*,<sup>94</sup> *pax et libertas Vallesiae restituta est*, » et dans une épigramme inspirée par la devise : *Nil solidum, nisi solum*, parodiée ainsi (*solum* traduisant l'adjectif *seul* et le substantif *sol*) :

*Esse tibi solidum, dixisti, nil nisi solum,  
Nunc homini solo, vœ clamat omnis inops.*

Le 19 mai, une commission d'enquête se rendit à Brigue pour inventorier la réserve de sel et tous les avoirs de Stockalper ; elle se fit remettre les clés de son château et tout son numéraire. Madame Stockalper se jeta à genoux en sanglotant et implorant grâce et pardon pour son époux. Le major Gassner de Loèche l'assura qu'il était sain et sauf. D'autres prétendent avec plus de vraisemblance qu'il fut lui-même présent à cet inventaire et que c'est à cette occasion qu'il prêta son fameux serment, doublé d'une non moins fameuse réticence, dont la suggestion fut naturellement attribuée à ses amis les Jésuites. Comme les enquêteurs ignoraient l'étendue exacte de sa fortune, ils décidèrent de s'en rapporter à lui-même (quelle marque d'estime ou de... crainte!) ; il dut réunir tous ses titres, bijoux, argent sur un autel et jurer que toute sa fortune était là, sous sa main. Ce qu'il fit sans hésitation ni remords, car il avait eu soin de cacher préalablement dans la partie creuse de l'autel, la majeure partie de ses valeurs qui échappa ainsi au séquestre. La commission continua sa besogne au Simplon et à Gondo. Le sel, l'argent et autres objets saisis furent répartis entre les dixains, dont chacun reçut en outre un lot d'armes.<sup>95</sup> Chaque ménage de la Morge à la Furka reçut en outre un sac de sel et un écu d'argent,<sup>96</sup> et chaque député 40 doublons. Madame Stockalper, accompagnée de sa fille était descendue à Sion pour solliciter au nom de son mari une réduction de l'amende exigée

<sup>94</sup> Allusion aux armoiries des dixains de Sion (deux étoiles), de Sierre (soleil), de Loèche (dragon) et de Viège (deux lions).

<sup>95</sup> Des communes des districts de Sion et de Sierre possèdent encore des armes provenant de cette répartition.

<sup>96</sup> Note manuscrite du banneret P. de Chastonay, témoin des faits : « *In Comitibus Maii 1678, magnificus D. Baillivus Gasp. Stockalper remisit Reipublicae fundum salis tam sub quam supra Morgiam videlicet supra Morgiam 2500 saccos, infra Morgiam vero desentim 860 saccos et insuper desentim 1500 duplas, item omnem munitionem et arma bellica. Suit cette philosophique réflexion: Mirabilis catastropha! o plebites mortalium vicissitudo! Quem modo adorabant, contemnunt et omni honore privatum perditum annihilant, bonis fortunae spoliunt. Propter peccata, patimur adversa.* »

Autre extrait de la chronique Perrig ; « ...Da haben ihm die unruhigen und missgünstigen Gemüter sehr viele Güter und Kriegswehre hinweggenommen und in die Zehnden ausgetheilt; auf diese Weise sind ihm auch entzogen worden 300.000 Walliserpfund... »

Du même : « La liquidation judiciaire des avoirs de Stockalper se poursuivit à Sion pendant cinq semaines sous la présidence du grand-baillif de Monthéys et de ses accesseurs ; l'amende qui lui fut infligée se monta à 100.000 écus (360.000 fr.)... » ; cela représentait le vingtième de sa fortune.

ainsi que la permission de conserver ses armes. Démarche vaine, mais temps gagné, pendant lequel le gros des richesses et de l'argent liquide de Stockalper prenait secrètement et rapidement le chemin de l'Italie...

A la séance de la Diète du 21 mai, Stockalper présentait sa défense dans un mémoire justificatif — dont la disparition rend malheureusement impossible l'exposé complet et impartial de ce dramatique procès — et consentait à l'abandon de la régie des sels pour contribuer au rétablissement de la paix. Les députés de Conches, Brigue, Rarogne, proposaient de leur côté la suspension de la procédure, déclarant s'en rapporter pour le reste aux décisions des quatre dixains qui l'avaient provoquée. Par condescendance pour l'évêque et la famille de Riedmatten, une trêve fut conclue, moyennant une caution solidaire fournie par huit membres des familles Stockalper et de Riedmatten « tant au nom des présents que des absents et sous promesse solennelle de ne pas se venger. »

Voici les conditions imposées au colonel Gaspard Stockalper « lorsqu'il rentra en grâce auprès des VII dixains. » (24 mai) :

1. Il partagera entre les dixains toutes ses armes et munitions.
2. Ses maisons fortes seront mises à la disposition des dixains.
3. Il renoncera à la régale et remettra aux VII dixains tout le sel qu'il a dans ses magasins et ses soustes.
4. Il paiera à chaque dixain 1500 pistoles d'Espagne, mais il donnera en plus aux quatre dixains de Sion, Sierre, Loèche et Viège 2000 pistoles en dédommagement des frais qu'il leur a occasionnés. (!!)
5. Il fournira le fer à Brigue à 3 gros la livre.
6. Il s'engage à replacer dans les archives de l'Etat tous les titres qu'il en a sortis.
7. Il cédera à l'Etat le péage de Vouvry qu'il a acquis de l'abbaye de de St-Maurice.

« Quand il aura mis à exécution tous ces articles, on le prendra lui et les siens sous la protection du pays. »

Il les accepta, les signa et y apposa son sceau; <sup>97</sup> en même temps, il résigna toutes ses fonctions civiles et militaires. Son successeur au grand bailliaval fut Jean de Montheys.

Le lendemain déjà (25 mai) de la signature du concordat, il demandait à l'Etat une avance de 2000 pistoles, sous prétexte qu'on avait fait main basse sur tout son argent, ce qui lui fut refusé. Le même jour, le secrétaire d'Etat Kalbermatten reçut mission d'inventorier les magasins de sel de tout le canton ; il s'en trouva 914 chars, soit 5484 sacs ; la Diète décida que l'Etat prendrait dorénavant à son compte la régie des sels.

Quant à Stockalper, il rentra à Brigue dans son palais familial ; ce dixain

<sup>97</sup> Chronique Roten.

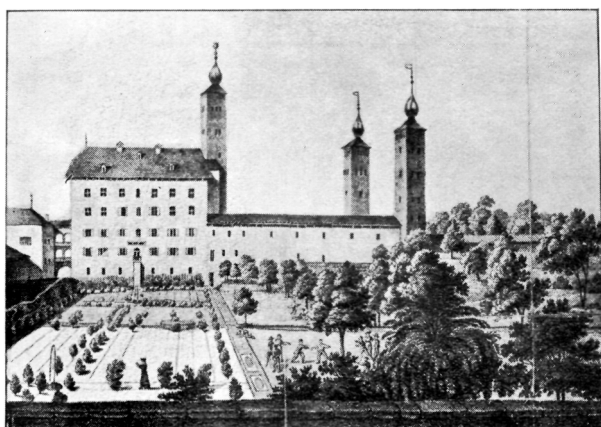


lui restitua immédiatement la part de butin qui lui avait été attribuée. En vrai pince-sans-rire, Stockalper écrivait le 17 juin à la Diète, aux *schaubaren Weisheiten und schaubaren Grossmächtigkeiten*, une lettre empreinte de la plus parfaite déférence, où il protestait de sa soumission et de son dévouement, mais où il demandait un adoucissement des rigoureuses sanctions prises contre lui. Le calme tardait cependant à se rétablir et la Diète, ou plutôt une conférence des quatre dixains sous la présidence du nouveau grand-baillif, donnait aux juges de leur ressort toute faculté de poursuivre et de punir les agitateurs.

Car une clause supplémentaire de l'accord du 24 mai réservait les prétentions et droits des particuliers dont les réclamations seraient reconnues justes. Or le cas de Stockalper se compliquait de plusieurs procès civils intentés par les héritiers du grand-baillif Mageran, du chancelier et colonel Pierre de Riedmatten et de Franz de Riedmatten, par le major Eyster de Mörel et portés au for de la Diète. Le procès Mageran revêtait une importance spéciale. Stockalper était accusé d'avoir détenu par devers lui une partie de la fortune séquestrée pour motifs de religion à Pierre et Jean, fils de l'ex-grand-baillif émigrés à Berne et passés au protestantisme. En 1666, un arrangement était intervenu entre Berne et Valais aux termes duquel personne ne pouvait être désormais molesté dans sa personne ou dans ses biens pour motifs confessionnels. Stockalper n'en retardait pas moins la restitution des avoirs séquestrés ;<sup>98</sup> et Berne qui avait pris sous sa protection ses nouveaux bourgeois, dont l'un Pierre avait même été nommé bailli de Lausanne, menaçait de faire de l'héritage Mageran une affaire d'Etat.<sup>99</sup> Dans le courant d'août et septembre 1679, Stockalper avait été cité pour la quatrième fois devant le grand-baillif et les jurés des VII dixains au sujet de ces comptes Mageran sans daigner se présenter ni fournir de caution. Il avait été de ce chef condamné aux arrêts domestiques et avait reçu défense soit de sortir du pays, soit d'aliéner quoi que ce soit de ses biens. Ce qui ne l'empêcha pas, le 11 septembre 1679, d'adresser au roi Charles II une nouvelle demande d'autorisation d'acheter des biens dans ses Etats, et pis encore, de passer lui-même en Italie, le 11 octobre suivant avec sa famille et plusieurs mulets chargés du solde de ses valeurs et objets précieux ainsi que de tous ses livres de comptabilité personnelle. On raconte que lui-même passa le Simplon déguisé en ouvrier et la hotte au dos.

<sup>98</sup> Stockalper avait déjà été condamné en août 1670 à une restitution de 2666 pistoles soit 30.000 fr.

<sup>99</sup> Berne renouvelait ses réclamations en novembre 1680 et en janvier 1681. La liquidation du différend durait encore en 1683, puisque cette année-là, le 27 août, le vice-bailli Mageran, au nom de sa sœur, veuve du capitaine Jean-Georges Preux, réclamait à la Diète en compensation d'une créance de 3539 écus des propriétés de Stockalper à Sion et Bramois. (Archives de Preux).



Le château Stockalper à Brigue  
au temps des Jésuites  
d'après un dessin de Laurent Ritz.

VII. *Stockalper fugitif. — La guerre des Ringlins.*

Le 16 octobre, soit cinq jours après sa fuite, Stockalper sollicitait malicieusement de la Diète l'autorisation de s'établir à Domo d'Ossola... La nouvelle de son départ clandestin produisit l'effet d'un coup de foudre. On craignait qu'il ne combinât quelque agression contre son pays. Aussi, convoquée d'urgence, la Diète lui intimait-elle, le 18 octobre, l'ordre de rentrer à Brigue dans un délai de six semaines et d'y garder les arrêts domestiques, « *sub pœna commissionis statui nostro corporis et bonorum* ». Le capitaine de Viège Jost Venetz fut envoyé en toute diligence à Gondo pour y tenir garnison avec un peu de troupe ; et des commissaires, Adrien In-Albon, vice-baillif, Jean-Antoine de Montheys, grand châtelain de Sion, Antoine Lambien, châtelain de Brigue, Christian Roten, banneret de Rarogne et Christian Gassner, grand-châtelain de Loèche furent désignés pour opérer le séquestre des propriétés de Stockalper en-dessus et en-dessous de la Morge. A la sommation de la Diète, ce dernier répliqua ironiquement, le 24 novembre, que pendant quarante ans il avait été un citoyen loyal et dévoué et qu'il ne demandait qu'à vivre en bons termes avec ses compatriotes.

Sur ce, la Diète de décembre, après avoir rappelé la mansuétude dont elle avait fait preuve envers Stockalper par égard pour sa parenté, prenait cette grave décision : « Les crimes contre l'Etat commis par Stockalper nous engagent non seulement à maintenir sa destitution de toutes charges et dignités, mais encore à le châtier dans sa vie et ses biens, comme exemple à la postérité. » Elle justifiait cette mesure dans un long mémoire en 32 articles, où elle mettait les citoyens au courant du tort et préjudice qu'il avait causés au pays.<sup>101</sup> Ce « manifeste » adressé à toutes les communes est une réédition revue et augmentée du réquisitoire du 15 mai. Relevons-en quelques passages :

« Dans l'exercice de ses fonctions, il n'a cessé de montrer la plus grande cupidité en subtilisant par la ruse ou la violence tout ce qu'il a pu des biens de l'Etat et des particuliers. Il s'est approprié le produit des péages de St-Maurice, de Sembrancher et du Simplon sans en rendre compte, ainsi que les droits sur les marchandises en transit. Après avoir détenu illégalement et pendant plusieurs années, les biens de quelques-uns de ses compatriotes, il les a restitués comme s'il s'agissait d'une cession bénévole.

<sup>100</sup> *Diœta anno 1679, octobris, ratione profugi Dni Caspari Stockalper.*

<sup>101</sup> *Manifestum DD. Patriotarum Vallesii in et contra ballivum Stockalper anno 1679 in decembri.*

» Il abusa de son autorité en rédigeant des décisions officielles à sa guise et sous sa seule signature et en rendant des sentences qu'inspiraient de tout autres mobiles que la justice et l'impartialité.

» Il a transgressé les ordres et défenses officiels en important et exportant des marchandises prohibées. Il a autorisé en cachette des sorties de grains dans le Milanais et a permis contre commission à des marchands savoyards d'exercer en Valais leur commerce interdit par les lois.

» Il a entretenu des relations louches avec des souverains étrangers et favorisé de son propre chef et à l'insu de la Diète le passage de leur armée à travers le Valais. Pour un service de cette nature, rendu au roi d'Espagne, on ne sut jamais quelle gratification en sel et en espèces il toucha, à part quelques sacs de sel remis à chaque dixain.

» Après avoir exploité la ferme des sels pendant 30 ans et s'être enrichi, il a intrigué pour la conserver à perpétuité lui et les siens. Quand certains dixains se concertèrent pour la reprendre à leur compte, il a corrompu des magistrats et fomenté des troubles. Il réduisit même le prix de vente dans certains de ses magasins pour étouffer la concurrence. Il a passé un contrat avec la Chambre de Milan afin d'obtenir le sel milanais en violation de la faculté qu'ont les dixains de s'approvisionner où bon leur semble. Pendant les dernières années de sa gestion, il négligea d'acquitter à l'Etat les 200 écus annuels prévus par le contrat.

» Il a commis des malversations dans la distribution des pensions perçues de l'ambassade de France à Soleure. Il a retenu chaque année 1000 fr. au dixain de Sion pour les verser soit-disant aux VII dixains quand, au contraire, il exigeait de ceux-ci 30 à 40 pistoles pour ses peines.

» Quand la France demanda des levées à l'Etat, Stockalper s'y opposa en public et les facilita en secret en faveur de ceux qui lui passaient des gratifications. Il refusa également la levée d'un régiment au grand préjudice des VII dizains, par contre il recevait sous main des commissions pour recruter des compagnies franches. Pour comble, quand le roi de France demanda en 1668, la levée de quelques compagnies, il toucha l'argent, mais, la paix étant survenue dans l'intervalle, les compagnies levées furent licenciées et les autres n'eurent pas à quitter le pays. Or il exigea des capitaines le remboursement de cet argent, sans en restituer lui-même un liard à l'ambassade de Soleure.

» Enfin, il avait employé tous les moyens de vénalité: intimidation, pression, promesses, cadeaux pour être confirmé à vie dans son siège de grand-baillif contre tous usages et légalité.»

Si quelques fragments de cette catilinaire s'étaient sur des faits authentiques, elle démasquait d'autre part le parti-pris, la rancœur, la jalousie, voire une certaine insuffisance de franchise et de courage civique chez des magistrats qui avaient connu et toléré tant d'excès ou de manquements sans les dénoncer et les réprimer, et qui avaient attendu, pour le faire, que leur adversaire fut désarmé et absent du pays.

Et comme si ces révélations n'eussent pas suffi à indigner le peuple et à le soulever contre celui qui avait soit-disant tant abusé de lui, on répandait la rumeur

que Stockalper mobilisait 10.000 soldats de Savoie contre le Valais ; un certain Summermatter de Viège n'avait-il pas déclaré qu'un bandit étranger avait recherché le vice-baillif In-Albon et le grand-châtelain de Loèche, Gassner, et promis 100 ducats à qui les lui signerait ? Ce qui avait donné quelque consistance à ce bruit, était probablement la tentative de soulèvement des communes de Gondo et du Simplon, dévouées à Stockalper, contre la garnison qui y était établie. Ces villages durent faire publiquement acte de soumission et payer 50 ducats d'amende à chaque dixain ; le principal agitateur, Jacques Strack, fut banni du pays à perpétuité.

Le 8 janvier 1680, les trois dixains supérieurs adhéraient au *Sonderbund* signé par les quatre inférieurs le 3 mars 1678 et décidaient de renouveler tous les deux ans leur alliance offensive et défensive.

Rien, à mon avis, n'illustre mieux la surexcitation et la confusion que l'affaire Stockalper avait répandues dans les esprits que cette équipée donquichottesque, connue sous le nom de guerre des *Ringlins* (février 1780), et les interprétations aussi vagues que contradictoires auxquelles elle donna naissance.

Voici d'abord la version officielle, authentifiée par le sceau de la République et la signature de l'évêque de Riedmatten<sup>102</sup> (17 février 1680).

« ...Sur les divers bruits et advis qu'avons heu qu'il y avoit des bandits ou Italiens qui menacoient nre chere patrie de quelques irruptions du Sr Stockalper ou ses creatures qui onts semez le bruit qu'il avoit des Intelligences par lesquelles Ils fairoient à venir les dits Italiens a quelle heure qu'ils leurs plairoit, pour apuyer les chefs de toutes les Rebellions et desordres qui sonts arrivez dans quelques dizains desquels la Justice vouloit chastier pr les causes et autres bonnes considérations avons treuvez faisable et tres appropos de faire venir jusqu'a Syon les Bannieres des deux gouvernements de St-Mauris et Monthey pr prevenir a tous inconvenients, a quoy ils se sont treuvez prompts et prêts comme de bons et fidels subjects... »

Le chroniqueur notaire Perrig, partisan de Stockalper, prête au même événement une tournure un peu différente et démontre que l'argument de la religion en danger eut de tout temps son actualité et son petit succès : « Sous Adrien V s'éleva un terrible orage en Valais qui y menaça la liberté et la religion catholique. Les Bernois protestants furent appelés au secours des ennemis de la vraie foi, et ceux du Bas-Valais furent mandés à Sion. Mais l'évêque accorda des indulgences pour tout le pays, institua des prières publiques étant soutenu par les bons et zélés curés et autres ecclésiastiques et par la miséricorde de Dieu, et la médiation de la Sainte Vierge, la vraie foi et la liberté furent conservées dans le pays. Car lorsque les ennemis de la vraie foi et de la liberté connurent que toutes les communautés étaient un-

<sup>102</sup> Un exemplaire se trouve aux archives de la ville de St-Maurice ; copie authentique en ma collection.

niment déterminées à verser leur sang et à perdre plutôt la vie que de perdre la vraie foi et la liberté, leurs ennemis n'osèrent attaquer le pays.

« On donna alors à ceux du Bas-Valais deux coups à boire et une tranche (*Ringlin*) de pain et on renvoya chacun chez lui. On fit encore savoir aux Bernois de se tenir tranquilles chez eux, qu'ils n'avaient rien à faire pour cette fois. La foi et la liberté (encore !) furent, par conséquent, conservées dans le Valais et on espère qu'elles le seront jusqu'à la fin des siècles. »<sup>103</sup>

Si vraiment les Bernois, sur la suggestion des Mageran, Guntern, Weiss, devenus leurs combourgeois et corrégionnaires, avaient comploté une expédition contre le Haut-Valais, elle serait à attribuer moins à un motif d'ordre religieux que profane et parce que le Valais n'observait pas les conventions signées entre les deux États, relatives au séquestre des avoirs des émigrés.<sup>104</sup>

Pour le chroniqueur Pfaffen et le capucin Furrer qui le reproduit, la tentative bernoise, qui pourrait bien n'avoir été qu'un mythe, surtout en la saison où on la place, avait un double but : une revanche des réformés d'abord, ensuite la substitution d'une oligarchie à la démocratie. Ce coup d'état, machiné dans le plus grand secret, devait livrer avec la complicité inconsciente du Bas-Valais, amadoué par la perspective de son émancipation, le gouvernement du pays à un groupe d'intrigants, dont Pfaffen indique les noms : Pierre de Riedmatten de Conches, Antoine Lambien de Brigue, Jost Venetz de Viège, Jean Roten de Rarogne, puis Jean In-Albon, Michel Mageran, Maurice de Montheys. Mais l'évêque, le clergé et les partisans de la sainte Religion prévinrent le coup en mobilisant les deux bannières du Bas-Valais.

Les historiens Grenat et Imesch adoptent une thèse moyenne : démonstration des Bernois en faveur de leurs corrégionnaires valaisans, et mise à la raison des trois dixains de Conches, Brigue et Rarogne, sympathiques à Stockalper.

Le chanoine Jérôme Darbellay, prieur du Bourg St-Pierre, qui a laissé de nombreuses notes historiques sur le Valais, simplifie la question ; il enregistre « qu'en 1679 Gaspard Stockalper fut banni (?) du pays ; les dixains de Conches et de Rarogne se brouillèrent à propos du sel, au point de s'armer l'un contre l'autre. Les autres dixains ordonnèrent au Bas-Valais de prendre les armes pour les forcer à déposer les leurs. Mais le ciel éloigna le danger de guerre civile de la chère patrie. »

*Quod capita, tot sensus.*

Le mystère de la guerre des Ringlins reste à éclaircir : les moins naïfs sont ceux qui, à son propos, composèrent une chanson satirique que certains

<sup>103</sup> *Apud* de Rivaz : *Opera historica*.

<sup>104</sup> Voir Grenat : *Histoire moderne du Valais*, pp. 311 et 331.

dixains interdirent de chanter sous peine de prison et même de mort ! Elle n'en eut pas moins cet avantage positif de mettre un terme à l'agitation du pays : la Diète de décembre 1680 proclamait en effet une amnistie générale.

Stockalper, qui devait sourire des soucis et alarmes<sup>105</sup> qu'il occasionnait à ses concitoyens, prolongeait son séjour à Domo d'Ossola et à Novarre. Ne voulant pas être en reste de bons procédés avec ses hôtes, il contribuait à la construction de l'église de Calvari et répandait autour de lui services et bienfaits. On en a la preuve dans la dédicace extrêmement flatteuse que l'évêque de Novarre, Joseph-Marie Maraviglia, lui faisait en 1680 de son ouvrage : « *Leges Prudentiae spiritualis, moralis et civilis* », auquel son portrait et l'énumération de ses titres servent de frontispice.



#### VIII. Stockalper rentre au pays. — Sa mort.

Le coup de Jarnac que lui avaient porté les patriotes n'avait eu de conséquences funestes ni pour le crédit, ni pour la fortune du Cimon valaisan. « Sa disgrâce, dit le chanoine de Rivaz, n'eut aucune maligne influence sur le sort de sa postérité. Malgré une si forte mulcte, il leur (sic) laissa une fortune si considérable que sa famille a passé jusqu'à nos jours pour la plus opulente du pays ».

Il tenait pourtant à terminer sa carrière dans son cher bourg de Brigue et dans la maison familiale, témoin de sa prospérité.

Après un exil volontaire de six ans, il négociait avec le conseil des VII dixains, par l'intermédiaire de son fils et de son gendre Kalbermatten, les conditions de son retour au pays natal (décembre 1685). Il s'engageait par écrit<sup>106</sup> à respecter scrupuleusement les mesures prises à son égard, à tenir tous ses engagements, à rétracter sa calomnie que l'État lui avait volé plus de 100.000 pistoles (1.200.000 fr.), à déclarer, au contraire, que les amendes

<sup>105</sup> En 1681, une comète effrayante (*terrificus*) plongea l'évêque et le peuple valaisan dans une terreur telle qu'Adrien V dut prescrire des prières publiques et un jeûne de trois jours dans tout le diocèse pour « apaiser la justice divine ».

<sup>106</sup> La copie de cette convention signée de P. Stockalper, son fils, de Jodoc Kalbermatten, son gendre, d'une part, et de Jean Kreyg, chancelier de la République d'autre part, que j'ai eue entre les mains, ne porte pas de date.

et indemnités exigées de lui étaient légitimes et bien fondées, à renoncer à toutes charges publiques et surtout à toute vengeance, directe ou indirecte, contre les patriotes ou les magistrats.

Le jour venu, malgré la défense officielle, toute la population de Brigue s'était portée à sa rencontre jusqu'à Ganter et l'escorta à son domicile au milieu des acclamations et des détonations d'armes à feu. Il régala tout ce monde : cette réception triomphale ne manqua pas de causer quelque déplaisir aux autres dixains.

S'il avait peu perdu, il n'avait rien oublié. Ce fut le tour de ses ennemis de trembler. A en croire une note manuscrite du P. Furrer, il intenta, sitôt rentré, un procès à In-Albon pour prévarication. Celui-ci fut condamné à la restitution de ce qu'il avait pris,<sup>107</sup> et à une forte amende. Il supplia le baron de prendre en considération la triste situation où il se trouvait ; mais le baron lui fit cette impitoyable réponse : « *Non remittitur furtum, nisi restitatur.* » Le malheureux In-Albon en fut réduit à livrer tous ses biens entre les mains des juges, et se réfugia à Glis, chez des parents de sa femme, dont il n'eut plus que la dot pour vivre.

Le retour de Stockalper coïncidait avec l'achèvement de l'église du collège. Il en gérait les fonds qu'il avait placés dans une banque de Milan ; il avait prétendu que la décision de la Diète qui le destituait de ses charges et le dépossédait de ses avoirs l'empêchait de tenir ses engagements primitifs.

Sitôt après sa réinstallation à Brigue (19 décembre 1685), il conclut avec les pères un compromis aux termes duquel il s'engageait à leur rembourser 12.000 écus, soit 44.000 fr.<sup>108</sup> La Diète de décembre 1686 sanctionnait l'acte solennel de fondation du collège, contresigné par le chancelier Kreig, le supérieur de l'ordre, l'évêque, le Chapitre, le dixain de Brigue et Gaspard Stockalper ; l'église fut solennellement consacrée le 31 août 1687 par l'évêque Adrien V de Riedmatten.

Ce fut, avec la mort de son fils Pétermann, gouverneur de St-Maurice, les seuls événements saillants de ses dernières années.

Il testa le 20 mars 1688 et mourut dans son château le 29 avril 1691.<sup>109</sup> Il fut enseveli le 2 mai à Glis. Le nécrologe de la paroisse, dont il avait été le promoteur, fait de lui cet éloge : « Un homme dont la postérité vénérera à jamais la mémoire pour ses brillantes qualités, pour sa munificence, pour l'étendue de ses connaissances, pour son habileté et sa prudence en affaires, non moins que pour son zèle ardent pour l'Eglise catholique. »

Son épitaphe portait entr'autres :

« *An prosperis aut adversis in vita locupletior? Ecclesias restauravit,*

<sup>107</sup> Serait-ce les pensions qu'il avait touchées à Soleure ?

<sup>108</sup> D. Imech : *Geschichte des Kollegiums von Brig.*

<sup>109</sup> Sa femme le suivit de près dans la tombe (29 mars 1692).



*Jesuitas dotavit, Pauperes sustentavit, Burgum Brigae ornavit, multa Bona Patriae impetravit...*

*Optima quaeque boni, pessima quaeque mali.* »

Les commentaires malvaillants, souvent excessifs et injustes, portés contre Stockalper vivant, firent place, sur son tombeau, à d'unanimes regrets ; il n'y a pas de dissonance, à ce sujet, chez les divers chroniqueurs qui mentionnèrent sa mort ; tous restent dans la note de l'obituaire paroissial.

Tel ce portrait tracé par H. Lambien : « Es war ein Mann der wegen seines schönen Körperbaus, seiner erhabenen Naturgaben, seiner Talente, seines Sprachreichtums in den fünf Sprachen, seiner ausgedehnten Gelehrtheit in allem wissenswerthen, seiner schönen Bildung, seiner Klugheit, seiner Einsicht, seines Eifers für die katholische Religion, seiner unveränderlichen Anhänglichkeit an Bischof und Gestlichkeit, und als Stifter der Klöster in Brig und als Förderer der Kirche in Glis verdient gelobt zu werden. »

Et ce n'est pas l'une des moindres singularités de sa vie, qu'après en avoir imposé à tous par sa supériorité, qu'après avoir éprouvé le mépris et la haine de ses précédents adulateurs, il finit par emporter leur respect et leur admiration... Schiner, Supersaxo, d'autres encore ont connus ces revirements, ces remous de la faveur populaire.

Curieux pays, où les contrastes de la nature et du climat se répètent dans le caractère et les mœurs de ses habitants, où les pires orages ne sont pas ceux qui emportent les toits des chalets et déracinent les sapins centenaires, mais bien ceux qui précipitent de leur piédestal les puissants du jour pour les jeter sommairement au cachot ou en exil, quand ce n'est pas sur le cheval de torture.



### IX. Traditions et légendes sur Gaspard Stockalper.

L'énigmatique personnalité de Stockalper devait frapper l'imagination populaire ; elle appartient à la légende autant qu'à l'histoire, et il convient de compléter les documents de l'une par les renseignements de l'autre, si l'on veut s'en faire une image pas trop incomplète.

De son vivant déjà, il se racontait sur son compte des choses si étranges, si extraordinaires que l'on a quelque peine à se convaincre que l'illustre baron ne nous a précédés que de deux siècles et demi et que sept à huit générations seulement le séparent de ses descendants actuels.

1. *Origine de sa famille.*<sup>110</sup> La noble famille Olteri de Milan, anoblie vers l'an 800 par Charlemagne, passait l'été à Domo d'Ossola. Plus tard, elle construisit un chalet à la Stockalpe, sur Bérisal. Pierre, membre de cette famille s'attira si bien la bienveillance des indigènes qu'ils le nommèrent seigneur de Ganter, autorité que la famille conserva jusqu'à la chute de l'ancien régime.

2. *Origine de la fortune de Gaspard.*<sup>111</sup> Gaspard aurait été un enfant trouvé et placé chez un tailleur de Milan comme apprenti. Ce tailleur qui avait reçu la commande d'un habit pour un prince, aurait été soudoyé par un ennemi de celui-ci pour empoisonner l'étoffe. Indigné, l'apprenti aurait divulgué la criminelle tentative de son maître qui fut condamné à mort, tandis que lui-même recevait en récompense une très forte somme d'argent.

3. *La fortune de Stockalper.*<sup>112</sup> Stockalper déclarait que celui-là ne mérite pas le titre de seigneur qui ne possède pas une toise d'or. Lui-même avait fait aménager dans son palais de Brigue un coffre-fort de cette dimension (2 m<sup>3</sup>), où les doublons d'Espagne s'empilaient si régulièrement qu'il était impossible à un tiers d'en sortir une seule pièce. D'argent, il en avait plus encore. Il s'offrait à acheter tout le Brigerberg et à en verser la valeur en moins de temps qu'il n'en faudrait pour mesurer la montagne. Il prétendait que s'il n'avait pas bâti autant de maisons, il en aurait fait murer une en or.

4. *La belle aventurière.* Une dame d'un très agréable physique se présenta un jour au château de Brigue comme comtesse et y fut reçue avec les plus grands honneurs : tant d'égards et de prévenance l'engagèrent à y prolonger son séjour. Gagné par sa grâce et sa gentillesse, Stockalper obéissait à tous

<sup>110</sup> Dans *Recueil généalogique de la famille*, aux archives Stockalper.

<sup>111</sup> Légende recueillie à Tourtemagne.

<sup>112</sup> D'après la chronique Bieler.

ses caprices et la comblait de gâteries et... d'argent de poche. Il songeait même à en faire sa bru, mais avant de s'engager définitivement, il s'avisa de prendre des renseignements sur son compte. O désillusion ! cette personne si distinguée n'était qu'une vulgaire courtisane qui avait dû prendre la fuite après avoir séduit le fils d'un prince. La leçon ne se fit pas attendre. A table, Stockalper fit remplacer son service d'argent par un de bois et d'étain, puis il la fit sans façon vêtir d'un costume masculin et reconduire par deux hommes au-delà de la frontière.

5. *Fête des Rois*. Stockalper avait coutume de célébrer splendidement la fête des Rois Mages, ses patrons. Une légende dit<sup>113</sup> que chaque cinquante ans il réapparaît à cette date au coup de minuit dans l'un de ses palais, et préside avec sa majesté habituelle à un magnifique banquet. Quand les convives ont renoué connaissance, des serviteurs apportent un grand coffre rempli de parchemins. Alors un secrétaire en perruque poudrée commence la lecture de la longue et glorieuse chronique familiale. Et cette scène se renouvellera jusqu'à ce qu'un de ses descendants ait le courage de recueillir et de publier l'histoire de ses ancêtres.

6. *Stockalper et le capucin*. Pendant la construction de son château, Stockalper se promenait un jour sur la digue de la Saltine avec un capucin auquel il expliquait le superbe effet que produirait l'édifice achevé. Le religieux ayant eu l'imprudence de répondre : « En effet, cela donnera un beau tas de pierres », fut invité incontinent à aller ironiser ailleurs.

7. *Stockalper et la torture*. La torture était jadis le principal moyen d'enquête judiciaire. Gaspard Stockalper dont le cousin Antoine avait été victime de ce barbare usage et qui faillit y être soumis lui-même, voulut, dit-on, en démontrer l'absurdité.

Il accusa donc son valet de lui avoir volé une selle. Le pseudo-coupable fut aussitôt incarcéré et traduit en justice, mais nia énergiquement le méfait dont on l'inculpait. Le châtelain le soumit à la question et il avoua tout ce qu'on voulut. Stockalper exhiba alors la selle qu'il avait cachée lui-même et en quelques mots exposa la valeur des aveux extorqués par ce barbare procédé.

8. *Les brigands du Rohrberg*. Dans les rochers du Rohrberg, paroi de forêt située au sud-est de Brigue, se cachait une bande de brigands dont la justice ne parvenait pas à se saisir. Stockalper se déguisa en idiot pour mieux repérer leur gîte. Les brigands le gardèrent quelques jours et l'employèrent comme tourne-broche. Il tournait la manivelle tantôt en avant, tantôt en arrière, si bien que tous se moquaient de sa stupidité. Mais il répliqua en accompagnant ses paroles d'un geste d'avance puis de recul : « La

<sup>113</sup> Wallisersagen, 1907.

roue ne tourne pas toujours comme ceci, mais aussi comme cela. » Quelques-uns eurent alors des doutes sur sa prétendue simplicité, mais la majorité y crut de plus belle et décida de le renvoyer comme incapable de les servir. Il revint sur les lieux quelques jours plus tard à la tête d'une petite troupe et cerna les bandits dans leur repaire. Au moment de leur supplice, l'un des plus avisés ne peut s'empêcher de dire à ses compagnons : « Ne vous avais-je pas averti que c'était un espion ? » — « Et moi, riposta Stockalper, ne vous avais-je pas dit que la roue tourne tantôt en avant, tantôt en arrière ? »

La roue tourne : cette phrase lapidaire ne pourrait-elle pas servir de *motto* à la biographie de Stockalper ?

La roue tourne : voilà expliquée la fatalité que cet astre du firmament valaisan n'ait eu que la durée et l'effet d'un météore.

*J.-B. Bertrand.*

